Convention territoriale globale

2019 - 2022

Une ambition partagée au service des familles

Avec la participation de :

Convention territoriale globale

Sommaire

Acte d'engagement p. 5

Portrait social du territoire p. 11

Des champs d'intervention partagés entre la collectivité et la Caf p. 27

Le schéma local de développement p. 31

Annexes p. 47

Convention territoriale globale

Acte d'engagement

Les interventions de la Caf de la Charente participent activement à la solidarité nationale, en s'exerçant au quotidien dans l'attention portée aux situations de vulnérabilité et aux difficultés que peut rencontrer à tout moment chaque allocataire. Investir dans la solidarité, c'est aussi faire une place à chacun et garantir que des territoires, des quartiers, des lieux de vie ne restent pas en dehors de la protection sociale et plus généralement de l'action publique.

Dans un contexte marqué par l'évolution du paysage territorial, et afin de garantir la déclinaison des politiques publiques sur les territoires, au plus près des besoins des usagers, la Caf de la Charente entend développer et assumer une triple posture :

- un rôle d'opérateur, qui assure un haut niveau de qualité de services, orienté vers le bénéficiaire et, en particulier, sur le paiement du juste droit et l'accès aux droits,
- un rôle de régulateur et d'animation des politiques qui adopte une posture d'ensemblier et parfois de catalyseur des projets partenariaux pour favoriser l'émergence de nouvelles offres d'équipements ou de services,
- un rôle d'investisseur qui donne l'impulsion dans les territoires et promeut les actions en faveur de l'investissement social et environnemental.

Acteur majeur de la politique familiale et sociale, elle assure quatre missions essentielles :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Qu'il prenne la forme de prestations monétaires (prestations familiales, sociales, logement), d'aides permettant de développer des services (accueil individuel et collectif du jeune enfant, loisirs des enfants et des adolescents, autonomie et citoyenneté des jeunes) ou d'une offre d'accompagnement social, l'investissement de la Caf de la Charente contribue à une offre globale de services aux familles.

En se consacrant prioritairement aux territoires et aux publics les moins bien servis, l'action publique de la Caf s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention communs comme l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, la politique de la ville, la vie des quartiers, le logement.

La Caf de la Charente et la Communauté d'agglomération de GrandAngoulême prennent en compte le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (qui passe de 20 à 9 Epci au 1er janvier 2017), pour développer un partenariat stratégique, matérialisé par la signature d'une convention territoriale globale.

La priorité est donnée au projet de territoire qui permet à la Caf de la Charente et Communauté d'agglomération de GrandAngoulême d'articuler leur savoir-faire et de partager la même vision du développement territorial. Dans la phase d'observation partagée, cette approche d'ensemblier permet d'aller à l'encontre de l'émiettement des politiques notamment à destination de la jeunesse ainsi que du cloisonnement des acteurs publics.

La convention territoriale globale, nouveau cadre politique de référence, fait le lien entre l'ensemble des politiques publiques présentes sur le territoire. Elle favorise le croisement des différents schémas existants (schéma départemental des services aux familles, schéma directeur d'animation de la vie sociale...) tout en ayant le souci de l'adaptabilité et de la cohérence avec le projet de territoire.
C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, la Caf de la Charente et la Communauté d'agglomération de GrandAngoulême souhaitent s'engager dans une convention territoriale globale de services aux familles.

Le Président du Conseil d'administration de la Caf de la Charente

Gérald Gervais

Le Directeur de la Caf de la Charente

Philippe Arnould

Le Président de la Communauté d'agglomération de GrandAngoulême

Jean-François Dauré

Pour les communes de la Communauté d'agglomération de GrandAngoulême :

Le Maire de la commune d'Angoulême

Xavier Bonnefont

Le Maire de la commune d'Asnières-sur-Nouère

Gilbert Campo

Le Maire de la commune de Balzac

Jean-Claude Courari

Le Maire de la commune de Bouëx

Michel Andrieux

Le Maire de la commune de Brie

Michel Buisson

Le Maire de la commune de Champniers

Jeanne Filloux

Le Maire de la commune de Claix

Dominique Pérez

Le Maire de la commune de Dignac

Françoise Delage

Le Maire de la commune de Dirac

Alain Thomas

Le Maire de la commune de Fléac

Guy Etienne

Le Maire de la commune de Garat

Jean-Marc Choisy

Le Maire de la commune de Gond-Pontouvre

Gérard Dezier

Le Maire de la commune de Jauldes

Eric Savin

Le Maire de la commune de La Couronne

Jean-François Dauré

Le Maire de la commune de Linars

Michel Germaneau

Le Maire de la commune de L'Isle D'Espagnac

Marie-Hélène Pierre

Le Maire de la commune de Magnac-sur-Touvre

Bernard Contamine

Le Maire de la commune de Marsac

Jean-Maris Acquier

Le Maire de la commune de Mornac

Francis Laurent

Le Maire de la commune de Mouthiers-sur-Boëme

Michel Carteret

Le Maire de la commune de Nersac

André Bonichon

Le Maire de la commune de Plassac-Rouffiac

Georges Dumet

Le Maire de la commune de Puymoyen

Gérard Bruneteau

Le Maire de la commune de Roullet-St-Estèphe

Gérard Roy

Le Maire de la commune de Ruelle-sur-Touvre

Michel Tricoche

Le Maire de la commune de Saint Michel

Fabienne Godichaud

Le Maire de la commune de Saint Saturnin

Anne-Marie Bernazeau

Le Maire de la commune de Saint-Yrieix-sur-Charente

Denis Dolimont

Le Maire de la commune de Sers

Roland Veaux

Le Maire de la commune de Sireuil

Jean-Luc Martial

Le Maire de la commune de Soyaux

François Nebout

Le Maire de la commune de Torsac

Catherine Bréard

Le Maire de la commune de Touvre

Brigitte Baptiste

Le Maire de la commune de Trois Palis

Denis Durocher

Le Maire de la commune de Vindelle

Bruno Proux

Le Maire de la commune de Voeuil-et-Giget

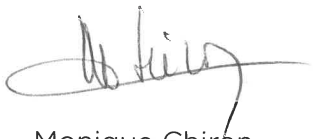

Monique Chiron

Le Maire de la commune de Voulgezac

Thierry Moteau

Le Maire de la commune de Vouzan

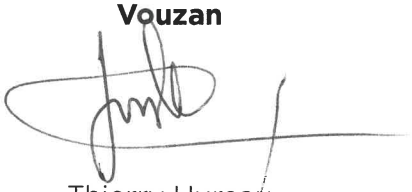

Thierry Hureau

Pour les syndicats intercommunaux de la Communauté d'agglomération de GrandAngoulême

La Présidente du Sivom des Asbamavis

Martine Liège Talon

Le Président du Sivu Enfance-Jeunesse des communes de l'Isle d'Espagnac, Mornac, Ruelle sur Touvre

Guillaume Marsat

La Présidente du Sivu crèches des communes de La Couronne, Nersac, Roullet St Estèphe

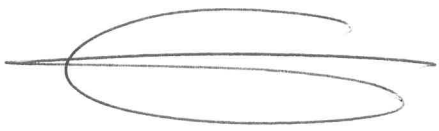

Zahra Semane

La Présidente du Sivu crèche familiale des communes de Saint-Yrieix, Gond-Pontouvre, Fléac, Champniers, Vindelle

Annette Feuillade-Masson

Avec la participation de l'État, de l'Éducation nationale et de la Mutualité sociale Agricole.

Pour l'État
La Préfète

Marie Lajus

Pour l'Éducation nationale
La Directrice Académique

Marie-Christine Hébrard

Pour la Msa des Charentes

Le Directeur

Edgard Cloërec

Convention territoriale globale

Portrait social du territoire

Contexte local

Au 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême a changé avec le regroupement des trois Communautés de Communes voisines Braconne-Charente, Charente-Boëme-Charraud et Vallée de l'Échelle. Le territoire s'est agrandi passant de 16 à 38 communes, de 106 000 à 141 000 habitants et de 193 à 643 km².

GrandAngoulême occupe aujourd'hui une place privilégiée en Nouvelle-Aquitaine, directement située dans l'aire métropolitaine bordelaise et à égale distance des trois anciennes capitales régionales.
La mise en service de la LGV Océane en juillet 2017, offre des perspectives de développement importantes dans cette relation territoriale Angoulême-Bordeaux en plein essor.
Ces mutations territoriales récentes interviennent sur un espace qui subissait depuis plus de 10 ans une croissance économique et démographique ralenties.

L'agglomération reste actuellement confrontée à des difficultés démographiques liées à un vieillissement de la population et un départ du territoire de ses jeunes habitants. GrandAngoulême est historiquement un territoire industriel. Plusieurs secteurs d'activités et entreprises ont cessé ou réduit leur production localement, entraînant un niveau de chômage élevé et des difficultés socio-économiques, aujourd'hui bien présentes. Le niveau de qualification et les revenus sur le territoire sont, en moyenne, plus bas que ceux d'agglomérations comparables dans le Grand Ouest. Dans cette période de transition du tissu économique local, Angoulême et son agglomération possèdent peu d'entreprises et d'emplois des fonctions métropolitaines. Or aujourd'hui, ce sont bien les territoires dotés en fonctions métropolitaines qui croissent le plus vite.

Néanmoins, l'activité économique locale, qui se diversifie et se tertiarise, peut insuffler un nouvel élan au territoire, autour de filières d'avenir comme l'image, le numérique, les banques et assurances, tout en s'appuyant sur ses industries historiques de la mécatronique comme locomotives économiques.
Certains indicateurs montrent une reprise des créations d'emplois et d'établissements depuis 2016. La nouvelle donne territoriale liée à l'ouverture de la LGV et au rapprochement d'Angoulême avec Bordeaux et Paris, a généré l'intérêt d'investisseurs économiques et immobiliers pour le territoire communautaire.

Cette attractivité retrouvée doit encore être confirmée au cours des années à venir. Mais GrandAngoulême possède les atouts pour accompagner et accentuer cette reprise.
Son offre d'équipements et de services importante que lui confère le statut de Préfecture de département. Le territoire accueille des administrations, des services de santé, des établissements d'enseignement, des commerces, des services de transport qui renforcent le potentiel attractif du territoire.

L'accès au logement reste relativement facile avec des tarifs abordables et une tension faible sur le marché.
De plus, GrandAngoulême se situe dans un département doté de réelles richesses patrimoniales, historiques et naturelles, mais souvent peu connues. Par rapport à sa taille, GrandAngoulême possède une offre culturelle très développée, avec des évènements majeurs comme le Festival International de la Bande Dessinée et le Festival du Film Francophone, de renommées internationales et nationales.

Enfin, des projets phares sont en train de voir le jour, afin d'améliorer le cadre de vie et de respecter davantage l'environnement. Ainsi, le Bus à Haut Niveau de Service, le lancement de nouvelles opérations de renouvellement urbain (Oru), la reconversion de friches économiques ou l'inscription à la démarche de Territoire à Energie Positive, contribuent au potentiel attractif du territoire.

Portrait social du territoire

Eléments démographiques

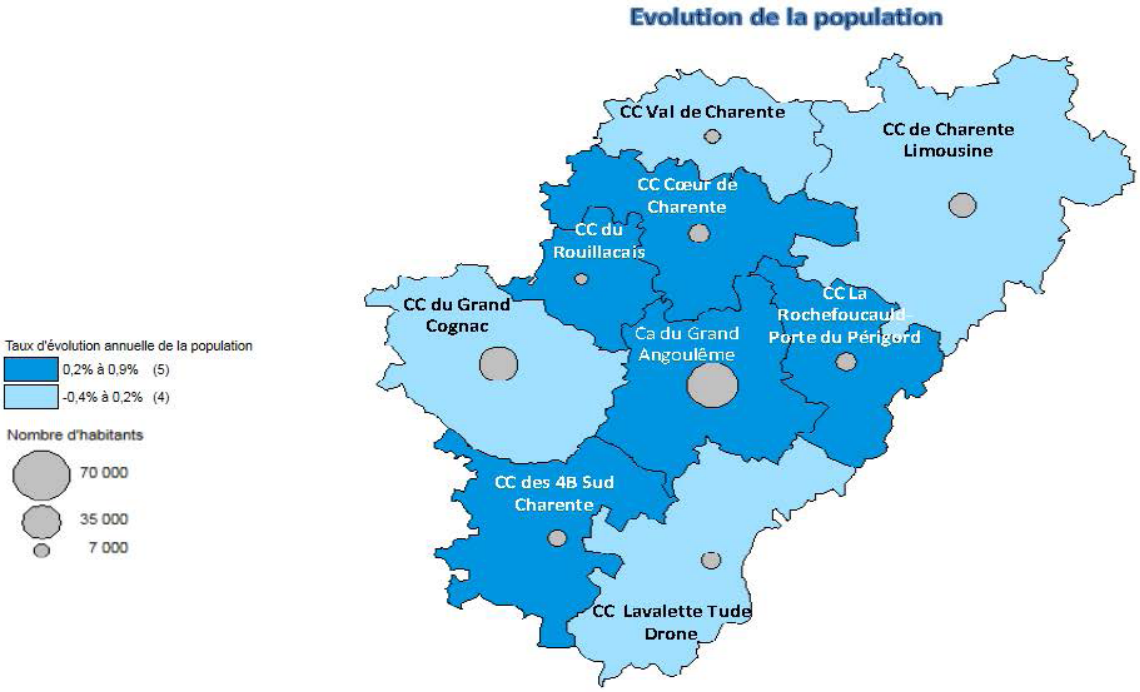

	CA DU GRAND ANGOULEME	CHARENTE
Nombre d'habitants	141 175	353 853
Taux de natalité	10,8‰	9,9‰
Ménages et familles		
Nombre de ménages	65 826	161 762
Part de familles monoparentales	15,6%	12,9%
Part de ménages d'une seule personne	37,2%	34,3%
Activité et chômage		
Personnes actives (15-64 ans)	65 872	159 752
Taux de chômage	15,9%	13,8%
Ménages fiscaux		
Nombre de ménages fiscaux	62 139	154 980
Part des ménages fiscaux imposés	56,1%	52,4%
Logement		
Nombre de logements	73 349	193 480
Part des logements occupés par leurs propriétaires	58,2%	66,7%

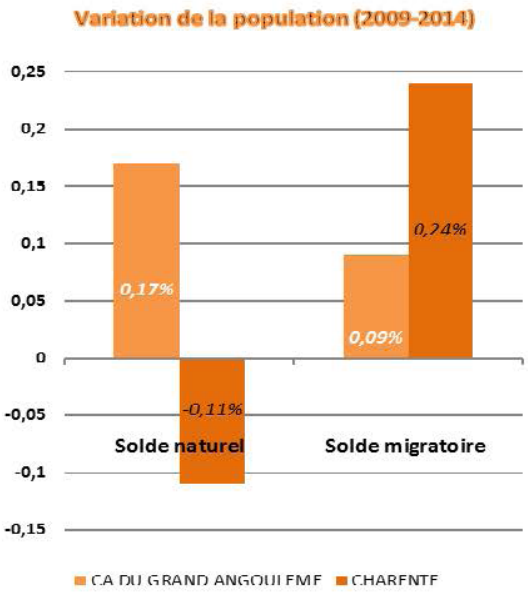

Source: *Insee 2014*

L'offre Caf

Répartition de la population couverte par la Caf

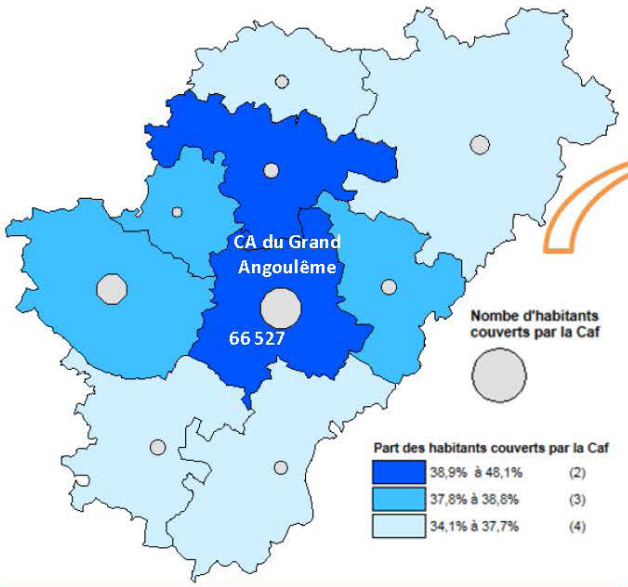

Montant versé par la Caf

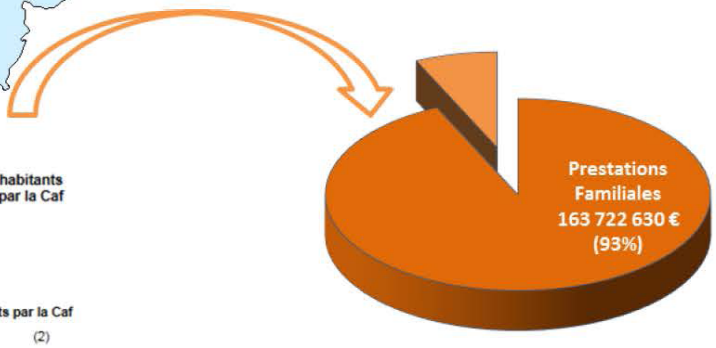

	CA DU GRAND ANGOULEME	CHARENTE
Allocataires	28 958	60 591
Revenu garanti et compléments		
RSA	5 144	9 673
PPA	6 668	14 123
Aah	2 769	6 379
Prestations d'accueil du jeune enfant		
Prime naissance / adoption	100	217
Allocation de base	3 640	7 812
AEEH	448	1 008
CMG	1 378	4 048
Prestations d'entretien		
Allocation familiales	2 811	7 256
Complément familial	1 544	3 570
ASF	2 020	3 933
ARS	6 448	15 281
AEEH	454	1 032
Ajpp et Complément Ajpp	7	26
Aide au logement		
ALF	2 806	7 181
ALS	5 933	11 396
APL	7 836	12 646

EQUIPEMENTS	CA DU GRAND ANGOULEME	CHARENTE
Prestation de Service Ordianaire (PSO)		
Accueil Jeunes	7	10
Extrascolaire	42	88
Périscolaire	76	133
Prestation de Service Unique (PSU)		
Crèche collective	2	5
Crèche familiale	4	5
Halte garderie	7	20
Lieu d'accueil enfants parents	6	24
Micro Crèche	0	2
Multi_accueil	11	23
Relais assistants maternels	10	31
Centres Sociaux/ Animation collective et locale		
Animation locale	1	5
Centre social	11	22
Centre social animation collective familiale	11	22
Contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS)	11	21
Foyer Jeunes Travailleurs (FJT)	2	2
Médiation familiale	3	3
TOTAL	*204*	*416*

Allocataires par groupe de prestations familiales

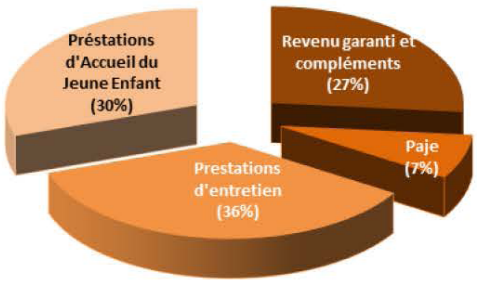

Source: *données Caf 2016*

1 | Portrait démographique du territoire

Principales caractéristiques

- Une population en très légère augmentation et vieillissante
- Une augmentation des ménages composés d'un homme seul, des familles monoparentales, une diminution du nombre de couples
- Une augmentation du nombre d'allocataires et du nombre d'allocataires isolés ou monoparents.

1. Données de cadrage sur la population

Population en très légère augmentation

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême compte 141 175 habitants selon les dernières données du recensement INSEE 2014. Avec ses 38 communes, elle est l'Epci la plus peuplée sur les 9 que compte la Charente.

Sa population a connu une augmentation annuelle moyenne de 0,26 % sur la période 2009-2014 (+ 1830 habitants sur la période). Cette augmentation est légèrement supérieure au taux du département qui est de 0,13 %. Par rapport aux autres EPCI, nous sommes plutôt sur une dynamique de hausse.

Ce sont les communes à la périphérie de l'Epci telle qu'Asnières-sur-Nouère, La Couronne, ou Roullet-St-Estèphe qui augmentent le plus en population au détriment des communes du centre telles qu'Angoulême ou Soyaux.

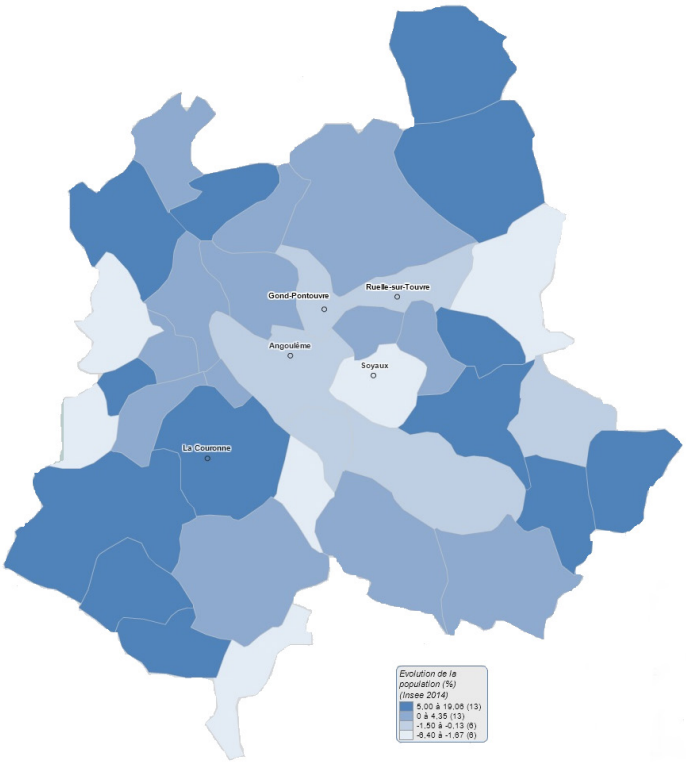

Évolution annuelle moyenne de la population entre 2009 et 2014 (Communes de la CA de GrandAngoulême)

Solde migratoire positif

La population de GrandAngoulême augmente grâce à un solde migratoire positif qui compense un solde naturel négatif (plus de décès que de naissances).
Alors que le solde des entrées-sorties de l'ensemble du département se situe à 0,24 %, celui de GrandAngoulême est à 0,66 % (le plus élevé du département étant l'Epci du Rouillacais à 0,93 %).

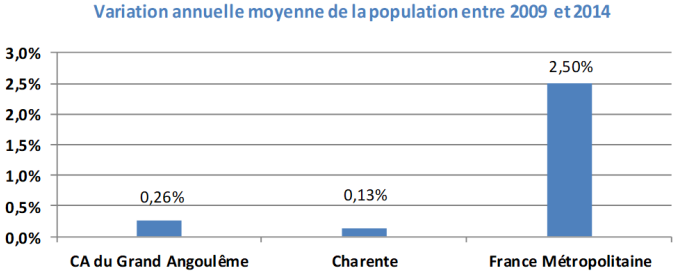

Taux de natalité supérieur à celui du département

Le taux de natalité est de 10,8 ‰ pour la période 2009-2014. C'est l'un des taux les plus élevés du département après le Rouillacais qui est de 11,2 ‰. La CA de GrandAngoulême a ainsi un taux de natalité supérieur au département (9,9‰) mais inférieur à celui de la France métropolitaine (12,2 ‰).

Population vieillissante

L'augmentation de la population porte principalement sur la tranche des 60-69 ans qui connaissent une forte progression avec une variation de + 22,48 % et les 70 ans et plus dans une moindre mesure. Les tranches de population des moins de 59 ans, sont toutes en diminution.

Le vieillissement de la population de GrandAngoulême reste inférieur à celui de la Charente mais est nettement plus élevé que celui de la France métropolitaine.

	2014	2009	Variation
ENSEMBLE	**141 175**	**139 345**	**1,3%**
POPULATION 0-19 ANS	31 887	32 008	-0,4%
POPULATION 20-29 ANS	15 927	15 998	-0,4%
POPULATION 30-49 ANS	35 348	36 877	-4,1%
POPULATION 50-59 ANS	19 868	20 435	-2,8%
POPULATION 60-69 ANS	17 861	14 583	22,5%
POPULATION 70 ANS ET PLUS	20 284	19 444	4,3%

***Source :* Insee**

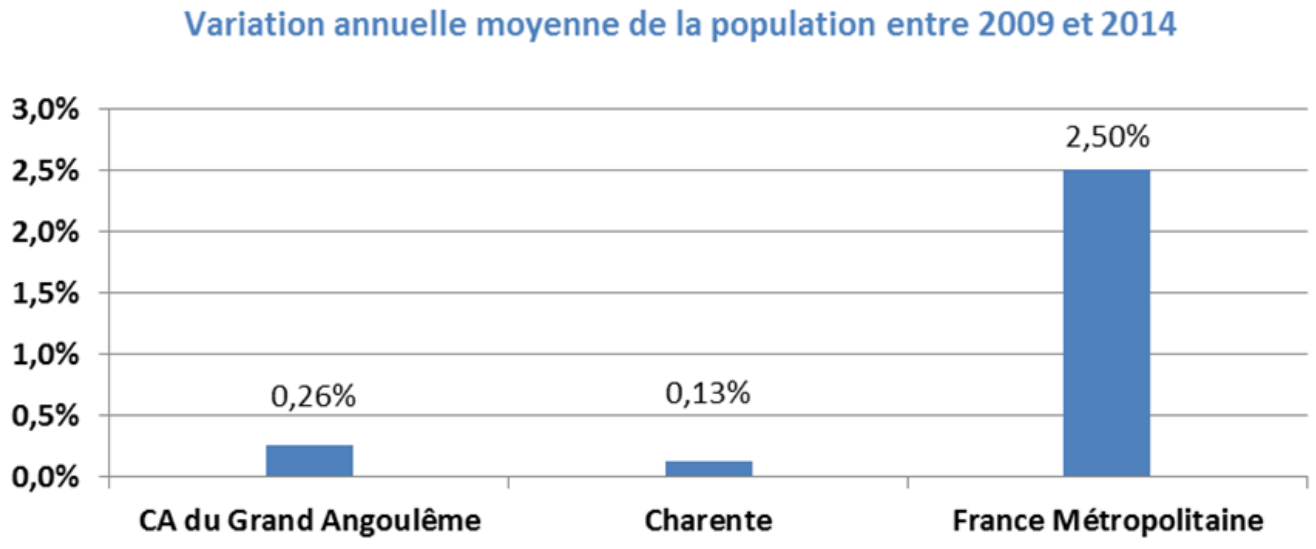

Des allocataires toujours nombreux

Le nombre d'allocataires de GrandAngoulême a augmenté de 11,1 % entre 2009 et 2016. Ce taux se traduit par une évolution annuelle moyenne de 0,9 %. La moitié des allocataires sont âgés de 30 à 49 ans et 1/3 d'entre eux ont moins de 30 ans.
En 2016, 66 527 personnes sont couvertes par les prestations de la Caf sur l'Epci de GrandAngoulême, soit un taux de couverture de 47,1 %. Entre 2009 et 2016, le nombre de personnes couvertes par la Caf a augmenté de 4,7 %. Ce taux d'évolution est supérieur à celui de la Charente (1,9%).

	Grand Angoulême			Charente		
	2016	2009	Variation	2016	2009	Variation
ALLOCATAIRES	**28 958**	**26 072**	**11,1%**	**60 591**	**55 710**	**8,8%**
ALLOCATAIRES AVEC ENFANTS	13 980	13 749	1,7%	31 727	32 018	-0,9%
PERSONNES COUVERTES	66 527	63 524	4,7%	146 673	143 982	1,9%
ALLOCATAIRES 0-19 ANS	900	625	44,0%	1 209	899	34,5%
ALLOCATAIRES 20-29 ANS	6 572	5 804	13,2%	12 058	10 749	12,2%
ALLOCATAIRES 30-49 ANS	14 542	13 789	5,5%	32 026	31 116	2,9%
ALLOCATAIRES 50-59 ANS	3 658	2 832	29,2%	8 077	6 180	30,7%
ALLOCATAIRES 60 ANS ET PLUS	3 284	3 022	8,7%	7 217	6 761	6,7%

***Source :* Caf**

2. Ménages et familles

Une croissance du nombre des ménages d'une personne seule et du nombre de familles monoparentales

Sur GrandAngoulême, l'évolution positive du nombre de ménages (3,8 %) est marquée par une hausse conséquente du nombre de ménages composés d'une personne (11,1 %) ainsi que le nombre de ménages monoparentaux (10,2 %).

A l'inverse, les ménages composés d'un couple connaissent une évolution négative entre 2009 et 2014 : - 0,2% pour les couples sans enfant et -5,6 % pour les couples avec enfants.

	2014	2009	Variation
ENSEMBLE (Nombre de ménages)	**65 826**	**63 404**	**3,8%**
Ménages d'une personne	24 789	22 306	11,1%
Ménages de plusieurs personnes sans famille	1 344	1 188	13,1%
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	**39 693**	**39 910**	**-0,5%**
- un couple sans enfant	19 922	19 957	-0,2%
- un couple avec enfant(s)	13 515	14 321	-5,6%
- une famille monoparentale	5 321	4 827	10,2%
- une famille isolée sans enfant	935	805	16,1%

***Source :* Insee**

Une croissance du nombre d'allocataires isolés et d'allocataires monoparents

Parallèlement à l'évolution des ménages, les mêmes tendances sont observées au niveau des allocataires, même si les taux sont proportionnellement plus importants pour ces derniers.
Le nombre de familles allocataires composées d'un couple est en baisse tandis que les allocataires monoparents et les isolés augmentent considérablement. En effet, le nombre d'allocataires isolés a évolué de presque 25 % entre 2009 et 2016 et le nombre d'allocataires monoparents a augmenté de presque 15 %.
Les personnes isolées constituent 46,4 % des allocataires et 31,2 % sont des couples avec enfants ; 17 ,1 % sont des monoparents et seulement 5,3 % des foyers allocataires sont des couples sans enfants.

	2016	2009	Variation
ENSEMBLE (Allocataires)	**28 958**	**26 072**	**11,1%**
Couples sans enfant	1 533	1 555	-1,4%
Couples avec enfant(s)	9 041	9 448	-4,3%
Isolés	13 445	10 768	24,9%
Familles monoparentales	4 939	4 301	14,8%

Source : Caf

Une majorité d'allocataires isolés...

Un peu moins de la moitié des allocataires Caf résidant sur GrandAngoulême sont des personnes seules sans enfant à charge.
Les personnes âgées de 40 à 50 ans sont les plus représentées. Entre 2009 et 2016, les isolées entrant dans cette tranche d'âge ont augmenté de 33,7 %.

	2016	2009	Variation
ALLOCATAIRES ISOLES	**13 445**	**10 768**	**24,9%**
Isolés moins de 25 ans	3 283	2 579	27,3%
Isolés 25 - 39 ans	3 590	2 774	29,4%
Isolés 40 - 50 ans	3 855	2 884	33,7%
Isolés 60 ans et plus	2 715	2 531	7,3%
Isolés âge inconnu	2	0	-

Source : Caf

...marquée par une augmentation importante des isolés actifs occupés

93 % des allocataires isolés et étudiants charentais résident sur le GrandAngoulême. Ils représentent 11,4 % des allocataires isolés de la Communauté d'Agglomération.
Plus de 55 % des isolés hors étudiants sont des actifs occupés (dont 37,3 % en emploi), 27,4 % sont inactifs et 17,2 % sont retraités

	2016	2009	Variation
ALLOCATAIRES ISOLES HORS ETUDIANTS	**11 914**	**9 398**	**26,8%**
Isolés avec emploi	4 443	2 536	75,2%
Isolés au chômage	2 152	1 713	25,6%
Isolés inactifs	3 263	3 003	8,7%
Isolés retraités	2 056	2 146	-4,2%

Source : Caf

Le nombre d'allocataires isolés diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre. En d'autres termes, le plus grand nombre d'allocataires isolés de cet Epci est concentré au niveau des communes du centre de GrandAngoulême.
Les communes d'Angoulême, de Soyaux et La Couronne regroupent à elles seules 72,5 % des isolés, en comptant respectivement 7 479, 1 029 et 966 allocataires isolés.

Répartition des allocataires isolés selon la commune de résidence (Communes de la CA de GrandAngoulême)

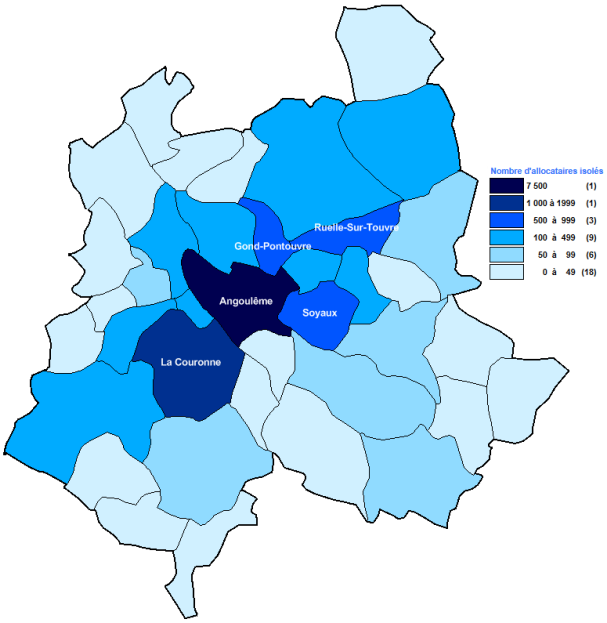

Davantage de foyers allocataires avec enfants

Malgré la baisse du nombre de familles avec enfants au niveau de la population (- 1,6% entre 2009 et 2014), le nombre d'allocataires avec au moins un enfant à charge connait une évolution positive (+1,7 % entre 2009 et 2016).

Cependant, la CA de GrandAngoulême compte davantage de familles sans enfant que de familles avec enfants. En effet, plus de la moitié de l'ensemble des foyers sont soit des couples sans enfants, soit des personnes isolées : 52,5 % pour la population et 51,7 % pour les allocataires.

La moitié des foyers allocataires avec enfants ont deux enfants et une famille sur trois a un seul enfant. Toutefois, le nombre d'allocataires ayant 2 enfants a baissé de 0,4 % entre 2009 et 2016.

Les tendances d'évolution au niveau de la population et auprès des allocataires sont différentes. Si le GrandAngoulême compte moins de familles avec 1 ou trois enfants qu'en 2009, chez les allocataires, on constate des taux d'évolution positifs (3,3 % et 4 %).
Les allocataires sans enfant enregistrent l'évolution la plus importante entre 2009 et 2016 (+ 21,5 %).

Allocataires avec enfants	2016	2009	Part des familles
Aucun enfant	14 978	12 323	51,7%
1 enfant	4 784	4 631	16,5%
2 enfants	6 428	6 456	22,2%
3 enfants ou plus	2 768	2 662	9,6%

Source : Caf

Evolution des familles allocataires selon le nombre d'enfants (2009-2016)

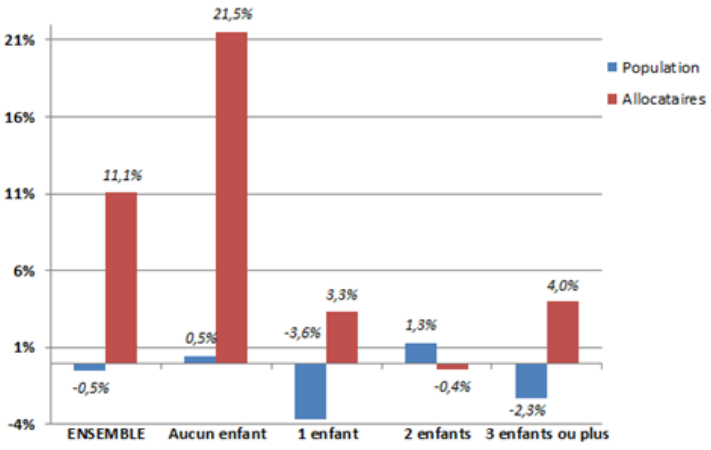

Progression de la monoparentalité

Sur le GrandAngoulême, 8 % des ménages sont constitués par une famille monoparentale en 2014. Ce taux est légèrement supérieur à celui de la Charente et de la France métropolitaine (6,8 % et 7,5 %).
Entre 2009 et 2014 le nombre de monoparents a augmenté de 10,2 % sur GrandAngoulême, 13,1 % en Charente et 10 % en France métropolitaine.

Les familles monoparentales représentent 17 % des allocataires de GrandAngoulême en 2016. Elles couvrent 26 748 bénéficiaires, soit 40 % des personnes couvertes par les prestations Caf.
Les familles allocataires monoparentales sur GrandAngoulême sont composées à 90 % d'une mère avec enfant, et à 10 % d'un père avec enfants. Ces mêmes proportions se trouvent respectivement pour la Charente et la France métropolitaine à 91 % et 9 %.
54 % des allocataires monoparents occupent un emploi (57 % en Charente et 59 % en France métropolitaine), 19 % sont au chômage (18 % en Charente et 16 % en France métropolitaine) et 27 % sont des inactifs (26 % en Charente et 25 % en France métropolitaine).

La majorité des monoparents de GrandAngoulême résident dans les communes centrales de l'Epci.

C'est au niveau des communes limitrophes de GrandAngoulême que l'on recense le moins d'allocataires monoparents

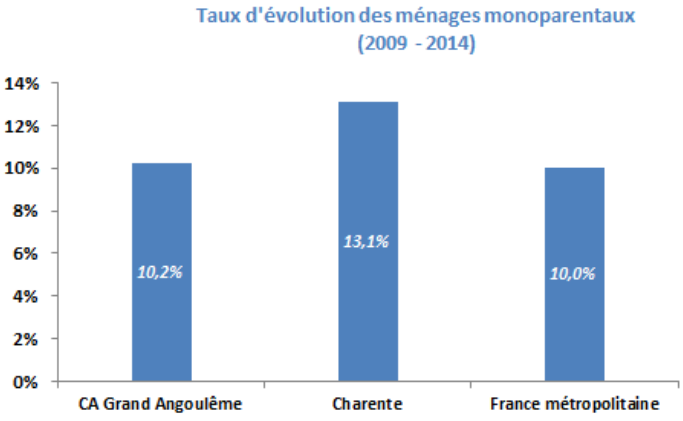

Répartition des allocataires monoparents selon la commune de résidence
(Communes de la CA de GrandAngoulême)

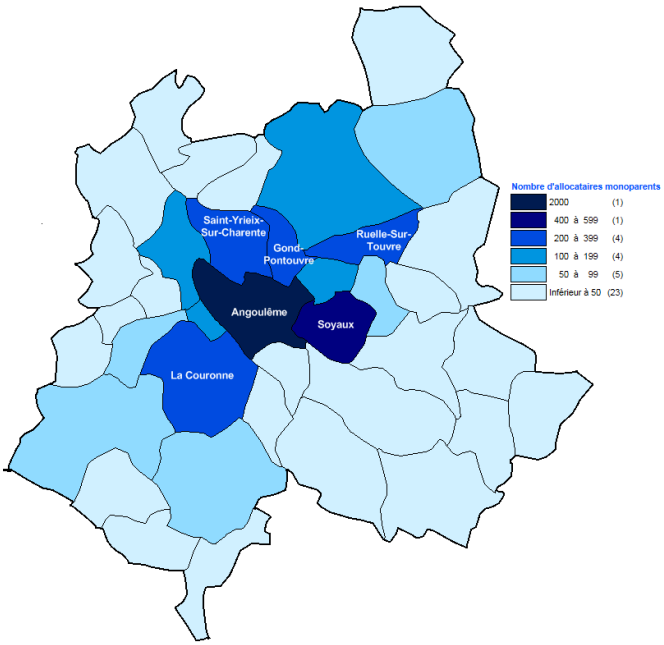

Diminution des très jeunes enfants

En 2016, 25 535 enfants de moins de 20 ans sont bénéficiaires des prestations Caf.
La baisse du nombre d'enfants de moins de 20 ans à charge des allocataires concerne les enfants de moins de trois ans ainsi que les enfants âgés de 18 à 19 ans.
Entre 2009 et 2016, le nombre d'enfants de moins de 3 ans connait une décroissance annuelle de 0,3 %. Chez les 18-19 ans, cette variation annuelle moyenne est de - 0,7 %.

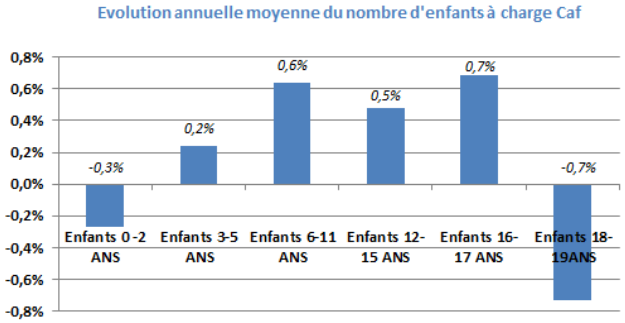

Source : Caf (BCA 2009 et 2016)

3. Situation de l'emploi

Croissance du taux d'activité…

En 2014, 65 873 actifs sont comptabilisés dans la CA de GrandAngoulême. Le taux d'activité de l'Epci a augmenté de 2,5 points entre 2009 et 2014 (72 % en 2009 et 73,8 % en 2014). En Charente, le taux d'activité des 15 à 64 ans a évolué de 3,4 points.
L'évolution du taux d'activité est aussi positive chez les hommes que chez les femmes. Même si le taux d'activité des femmes est inférieur à celui des hommes, le taux d'évolution est légèrement supérieur pour les femmes (3,2 points contre 1,8 points). Toutefois, le taux d'évolution est toujours supérieur au niveau départemental : 4,6 points chez les femmes et 2,4 points chez les hommes.

… mais un taux de chômage supérieur au département et à celui de la France métropolitaine

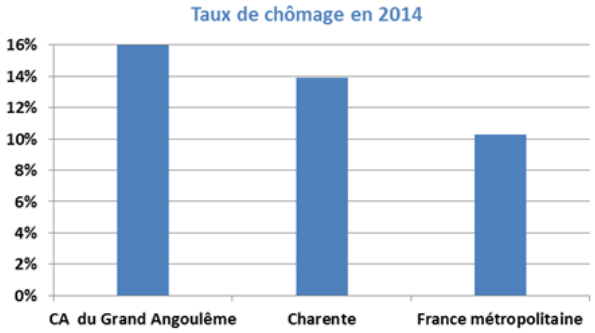

	Population 15 à 64 ans	Actifs	Taux d'activité (%)
ENSEMBLE	**89 237**	**65 873**	**73,8%**
15 à 24 ans	16 193	7 349	45,4%
25 à 54 ans	53 094	48 557	91,5%
55 à 64 ans	19 950	9 967	50,0%
Hommes	**43 998**	**33 599**	**76,4%**
15 à 24 ans	8 363	4 116	49,2%
25 à 54 ans	26 104	24 589	94,2%
55 à 64 ans	9 531	4 894	51,3%
Femmes	**45 239**	**32 274**	**71,3%**
15 à 24 ans	7 830	3 233	41,3%
25 à 54 ans	26 990	23 968	88,8%
55 à 64 ans	10 419	5 073	48,7%

Source : Insee

4. La situation financière

Allocataires à bas revenus

38,3 % des allocataires de Grand Angoulême ont des bas revenus, soit 23 433 personnes couvertes. Ce taux est supérieur à celui de la Charente (37,1 %) et de la France métropolitaine (34,1 %).

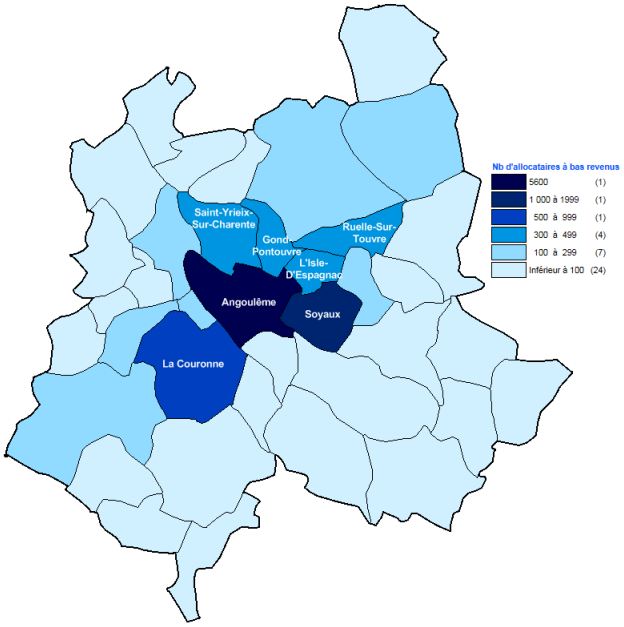

Enfants d'allocataires à bas revenus

En 2016, 9 816 enfants de moins de 25 ans sont à charge d'allocataires à bas revenus.
60 % de ces enfants ont moins de 12 ans et 30 % ont moins de 6 ans.

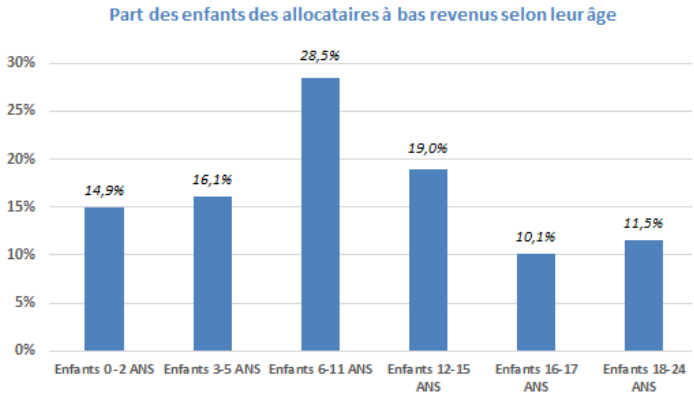

5. Le logement

Part importante des résidences principales occupées par leurs propriétaires

En 2014, 70 349 logements sont répertoriés dans la Communauté d'agglomération de GrandAngoulême, dont 63 404 de résidences principales.

Parmi ces résidences principales, on compte : 70 % de maisons, 27,8 % d'appartements et 0,7 % qui appartiennent à d'autres catégories.
58,5 % de ces résidences principales sont occupées par leurs propriétaires.

Situation des allocataires

L'Epci compte 15 901 allocataires bénéficiaires d'une aide au logement, ce qui représente 55 % de l'ensemble des allocataires de GrandAngoulême.

Une majorité des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement sont locataires du parc locatif privé.

2| Notre offre

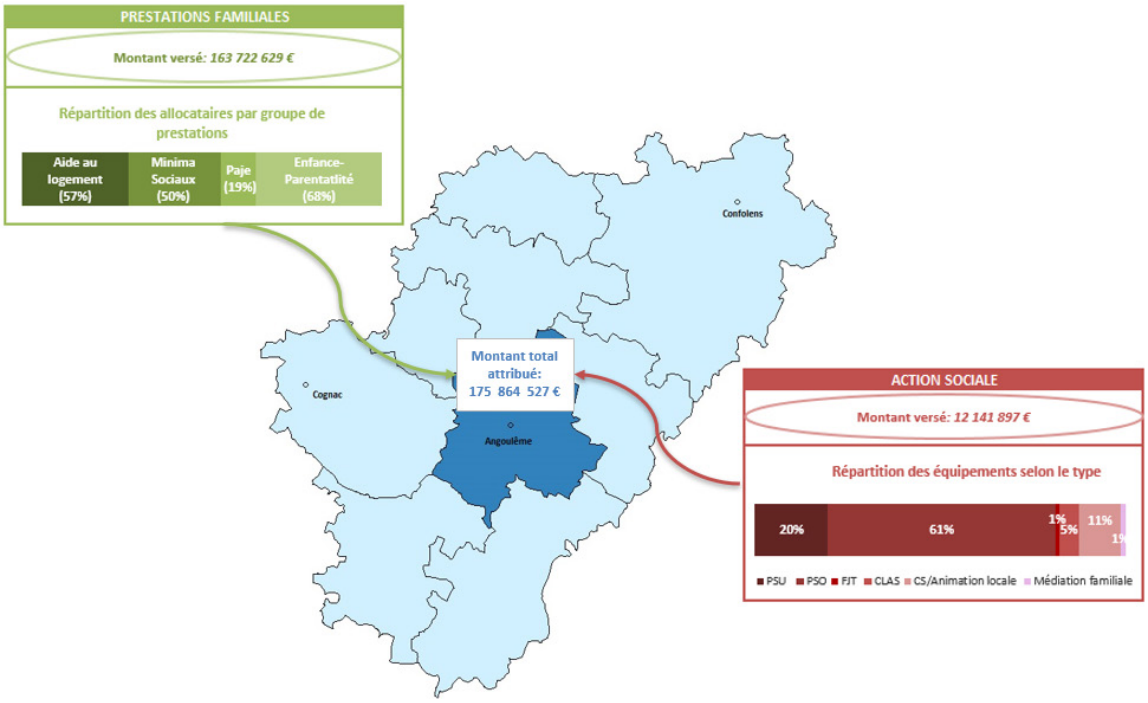

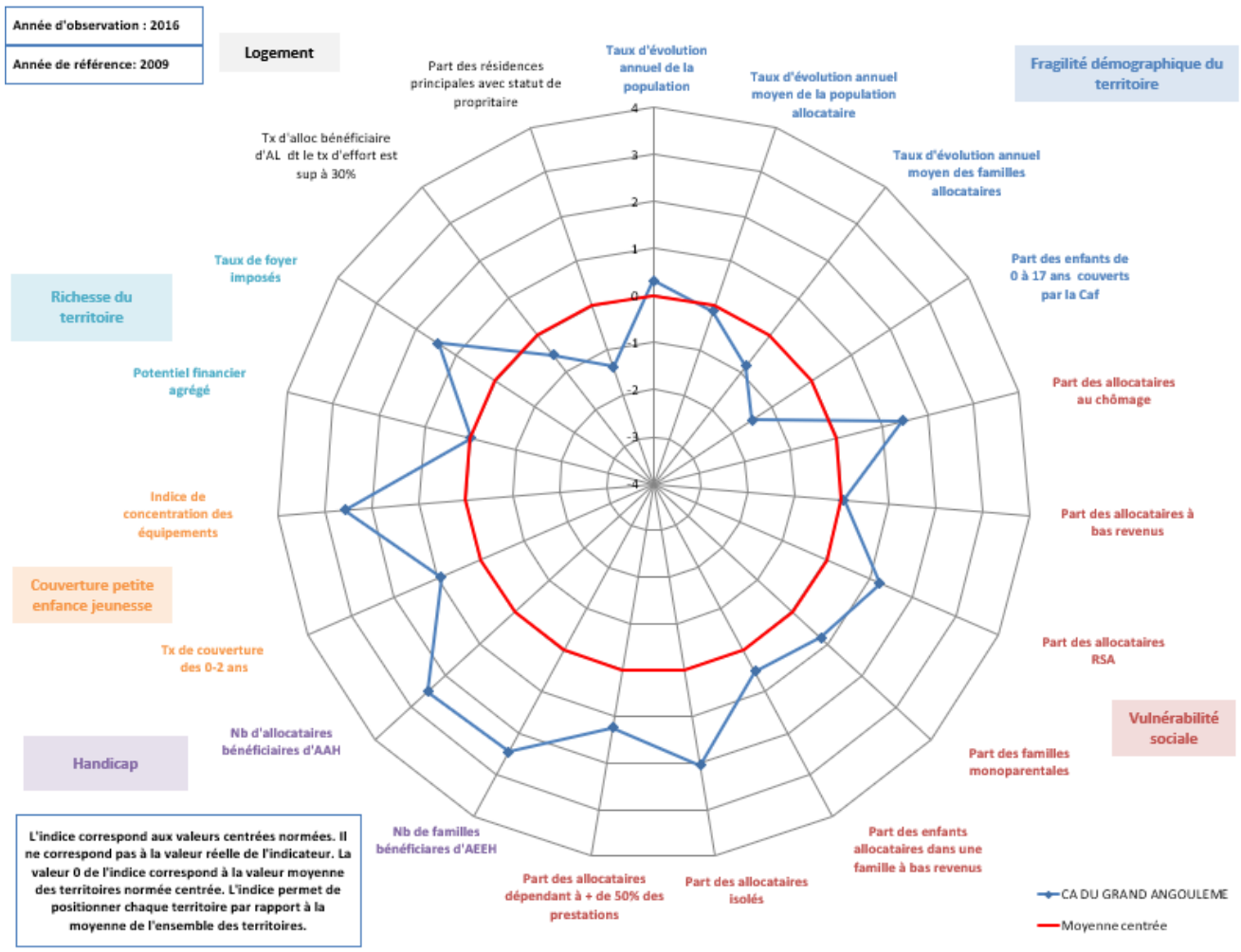

Les indicateurs caractéristiques de GrandAngoulême

Ce diagramme a pour objectif de mettre en évidence les différents indicateurs caractéristiques de GrandAngoulême par rapport à l'ensemble des Epci charentais. Cela afin d'identifier les enjeux prioritaires pour le territoire.

Une population en légère augmentation…
En effet, l'évolution annuelle du nombre d'habitants sur GrandAngoulême est supérieure à la moyenne des 9 Epci charentais (moyenne centrée). La part des enfants couverts par la Caf représente plus d'un tiers des enfants ayant moins de 18 ans (37 % contre 39 %).

Une précarité sociale plus accentuée par rapport aux autres Epci…
Sur GrandAngoulême, la part des allocataires au chômage ainsi que celle des bénéficiaires du Rsa est supérieure de 2 points à la moyenne centrée : 17 % contre 15 % pour les allocataires au chômage et 18% contre 16 % pour les bénéficiaires du Rsa. Cependant, la population allocataire de GrandAngoulême se caractérise par un taux d'allocataires isolés de 46 %, soit 8 points supérieur à la moyenne centrée (38 %). 30 % de la population allocataire a un taux de dépendance à plus de 50 % des prestations. A noter, 22 % des allocataires sont dépendants des prestations à 100 % de leurs revenus, soit près d'un quart des allocataires. Cette proportion est supérieure de plus de 5 points au regard de la région et du national. 8 587 enfants sont issus de familles allocataires à bas revenus, représentant 22 % des enfants de moins de 25 ans recensés sur le territoire.

Une forte concentration de la population en situation de Handicap …
Parmi les bénéficiaires charentais des prestations liées au handicap, 44 % résident sur GrandAngoulême. 480 enfants répartis dans 454 familles bénéficient de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé. 2 769 allocataires perçoivent l'Allocation aux Adultes Handicapés.

Une couverture des 0-2 ans plus importante…
Avec une couverture de 68 %, les modes d'accueil des moins de 3 ans, ont une capacité théorique d'accueil supérieure de 4 places comparativement à la moyenne des 9 Epci (64 places pour 100 enfants). La concentration des équipements de GrandAngoulême financés par la Caf et mentionnée dans le diagramme, représente l'implantation des multi-accueils, des crèches collectives et crèches familiales, des haltes-garderies, des Relais d'Assistants Maternels, des Lieux d'Accueils Enfants-Parents, des centres sociaux et d'un Espace de Vie Sociale (Evs), du dispositif Clas et des services de médiation familiale,

Une part plus importante de locataires…
GrandAngoulême compte 47 % de locataires contre 44 % en moyenne sur l'ensemble des 9 Epci. 53 % de propriétaires occupent leurs résidences principales contre 56 % pour la moyenne centrée.
15 % des bénéficiaires d'une Aide au Logement consacrent 30 % ou plus de leur budget aux charges incombant au logement contre 16 % en moyenne centrée.

Portrait social du territoire

CONSTATS

Données Caf au 31/12/2016

Le GrandAngoulême compte 28 958 allocataires ce qui représente 66 627 personnes couvertes soit un taux de couverture de la population allocataire de plus de 47 %.
Cette population allocataire se caractérise comme suit :

- 13 980 familles dont 80% ont 1 ou 2 enfants et 20 % avec 3 enfants et plus,
- 32 % de couples avec enfants,
- 63 % d'allocataires isolés dont 17 % de familles monoparentales ; taux légèrement supérieur à celui du département (16,5 %) et de plus de 2 points supérieurs à celui de la région et du niveau national.
- 54 % d'allocataires monoparents occupent un emploi.
- Plus de 50 % des parents allocataires sont bi-actifs.

Petite enfance

Le territoire compte 8 318 enfants de 0 à 5 ans révolus (31 %), dont 4 232 enfants de moins de 3 ans (20,4 %).

Décroissance annuelle du nombre d'enfants de moins de 3 ans : -0,3%/an entre 2009 et 2016.

Disparités territoriales de l'offre d'accueil et des équipements petite-enfance, enfance, jeunesse :

- Zones blanches, zones sous-dimensionnées (ex. Cdc Braconne-Charente et ex. Cdc Vallée de l'Échelle).
- Taux de couverture en mode de garde individuel et collectif des enfants de moins de 3 ans, supérieur au taux national (60 % contre 54 %).
- Taux de couverture Petite Enfance 0-2 ans révolus : 101 %.
- aux de couverture Petite Enfance 0-5 ans révolus : 50 %.
- L'offre d'accueil individuel reste majoritaire avec 2 477 places pour 845 assistants maternels.
- Développement de l'offre d'accueil collectif en 2016 avec création de 3 micro-crèches qui porte le nombre de places d'accueil à 1 079 pour 26 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (Eaje).

Difficultés de recrutement de professionnels Petite Enfance pour les structures :

- Difficultés de recrutement d'assistants maternels pour 3 crèches familiales sur les 5 du territoire.
- Difficultés de recrutement de personnel qualifié dans les Eaje (Éducatrice de jeunes enfants (Eje)), directrice de crèche, CAP Petite enfance pour des remplacements).

Le taux de couverture de l'offre d'accueil individuel et collectif sur le territoire, des enfants de moins de 3 ans (60 %) est supérieur au taux national (54 %) données Caf 2014.

Liste des équipements Enfance disponible en annexe

Enfance

Le territoire compte 8 639 enfants de 6 à 11 ans révolus, soit 32 % des enfants allocataires.

- Taux de couverture des 6-17 ans sur GrandAngoulême : 40 %
- Baisse de la fréquentation ou fréquentation irrégulière dans les Alsh /Classes moyennes et sur certains secteurs géographiques.
- Difficultés de recrutement d'animateurs qualifiés.
- Taux d'encadrement Alsh en baisse.
- Disparité des grilles tarifaires des Alsh du territoire.

Liste des structures Alsh disponible en annexe

Jeunesse

Le territoire compte 7 881 jeunes de 12 à 17 ans révolus, soit 29 % des jeunes allocataires.

- Déficit de politique jeunesse concertée, insuffisance de moyens dédiés.
- Difficultés de capter et de conserver les jeunes sur le territoire.
- Formations supérieures diversifiées offrant peu de perspectives d'emplois sur le territoire : 6 000 étudiants, 6 000 lycéens (11 lycées) et 5 921 collégiens (14 collèges) sur GrandAngoulême.

Liste des équipements disponible en annexe

Soutien à la fonction parentale

L'évaluation des dispositifs mis en place dans le cadre de la parentalité fait apparaître :

- Un isolement certain des parents sans famille proche et sans autre soutien ;
- Une forte demande de soutien parental, notamment à la petite enfance et à l'adolescence ;
- La nécessité de développer la communication autour des services existants (Reaap, Laep, Clas, Ram, médiation familiale…) ;
- L'importance du réseau partenarial en accompagnement et en relais pour favoriser la participation et l'initiative des parents ;
- La nécessité de prendre en compte les besoins des familles en mode de garde adaptée à l'évolution du marché du travail et à leur situation familiale (horaires atypiques, enfants porteurs de handicap, temps partiels, intérim…) ;
- Le manque d'une politique jeunesse concertée associant les jeunes, les parents et tous les partenaires concernés ;
- Le lien à développer avec les schémas départementaux dont le schéma de Service aux Familles et le schéma l'Animation de la Vie Sociale.

Liste des structures Ram et Laep disponible en annexe

Portrait social du territoire

Attractivité

ATOUTS

Potentiel de développement dans différents domaines (culture, commerce, tourisme, entreprises d'innovation).

Culture de la démocratie participative (Conseil de Développement, consultation sur projet des habitants).

Offre de formations supérieures diversifiée (pôle universitaire, pôle image, CIFOP, école d'ingénieurs, IFSI...).

24 zones d'activités en croissance (+2,5 points entre 2009 et 2014).

Dynamisme partenarial institutionnel et tissu associatif riches et diversifiés.

Diversité et qualité des services de l'offre PE/ Enfance Jeunesse (pôle handicap + résidence habitat jeunes).

Liste des Cej disponible en annexe

FAIBLESSES

Vieillissement de la population : perte d'habitants dans les villes centres, augmentation de la population âgée de 60-69 ans, écart naissances-décès en diminution (le solde naturel a perdu 277 points entre 2006 et 2015).

Baisse de la démographie : taux de natalité en baisse en 2017- 2018, baisse du nombre de naissances dans les maternités du territoire entre 2014 et 2017.

Fort taux de personnes isolées sans enfants (46 %, concentration sur les villes du centre de GrandAngoulême) et avec enfants. Augmentation du taux de familles monoparentales.

Insuffisance d'offres d'emplois adaptés au cursus supérieur.

Désertification rurale et médicale.

Offre de transports insuffisante : problème de mobilité et d'isolement dans les zones rurales et péri urbaines.

Précarité de la population : forte densité de personnes en situation de précarité dans les 5 quartiers prioritaires de la ville et les quartiers de veille.

Convention territoriale globale

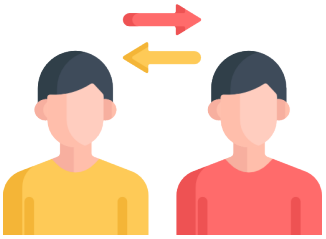

Des champs d'intervention partagés entre la collectivité et la Caf

1 | Les champs d'intervention partagés

La Caf de la Charente

La Caf de la Charente contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.
Dès lors, l'offre de service proposée par la Caf qui a un rôle de régulateur et d'investisseur social, concerne potentiellement les politiques de l'enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement prioritairement mais aussi l'amélioration du cadre de vie, de l'insertion, du handicap, sans oublier l'accès aux droits et l'accessibilité aux services.

Sur l'ensemble de ces champs, la Caf poursuit trois objectifs essentiels :

- mieux accompagner les familles en leur permettant d'accéder à l'ensemble de leurs droits et en développant les équipements et services
- promouvoir l'approche globale dans le projet territorial et actionner les leviers financiers et opérationnels allant dans ce sens
- améliorer la qualité de service et l'égalité des territoires en appuyant les collectivités territoriales dans la structuration progressive d'une véritable politique locale dans les champs d'intervention institutionnelle.

Ce projet global de territoire permettra de décliner les politiques nationales de manière structurée tout en objectivant les moyens (financiers, humains, partenariaux...) déployés par la Caf dans l'intérêt du territoire. Il est ainsi possible d'articuler et de décliner sur le territoire les intentions du Schéma départemental des services aux familles et du Plan d'accessibilité aux services. Il s'agit donc d'agir en proximité dans la mesure où nul n'est capable de faire face seul, aux enjeux de demain.

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême

Suite à la fusion au 1er janvier 2017 de 4 collectivités : GrandAngoulême, Charente-Boëme-Charraud, Braconne-Charente et la Vallée de l'Échelle, la Communauté d'Agglomération GrandAngoulême rassemble 38 communes et compte désormais plus de 141 000 habitants.

Dans le cadre de cette fusion, la définition de la compétence Enfance-Jeunesse étant un enjeu stratégique, elle a fait l'objet d'une étude entre 2017 et 2018, financée dans le cadre du Cej GrandAngoulême 2017-2018.

Depuis décembre 2018, la compétence « petite enfance-enfance-jeunesse » est inscrite en compétence facultative dans ses statuts. Elle est exercée de manière différenciée sur le territoire, à savoir pour le GrandAngoulême :

La gestion des équipements communautaires avant la fusion (Crèche « Les Poussins » à l'Isle d'Espagnac, Alsh « ALVÉOLE » à Dirac, Ram « Les Petits Papillons » à Roullet-St-Estèphe, Ram-Laep « Petit à PETIT » à Dignac, Alsh Multi-sites Roullet-Mouthiers-Sireuil, via l'association Effervescentre),

La mission de coordination de proximité Enfance-Jeunesse sur 22 des 38 communes,

Les 16 autres communes correspondant à l'ancien périmètre de l'agglomération ont conservé la compétence Enfance-Jeunesse à l'échelon communal.

Le GrandAngoulême a pris la compétence coordination communautaire en juin 2018, ce qui permet de mettre en place une coordination des politiques à l'échelle communautaire et la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale, en cohérence avec le projet de territoire

Des champs d'intervention partagés

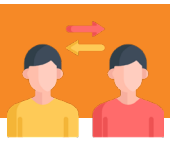

2 | Les moyens mobilisés

Cette Convention territoriale globale (Ctg) vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Il s'appuie sur un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des partenaires concernés.

Il a pour objet :

- d'identifier l'ensemble des caractéristiques et des besoins du territoire
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin
- d'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires
- de définir un schéma local d'organisation de l'offre de service aux familles.

La démarche de diagnostic se structure autour des approches suivantes : population, territoire, besoins, offre de service existante, moyens mobilisés, instances de partenariat existantes.
Chaque approche thématique (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, logement, précarité…) est examinée par un prisme territorial.

Tous les acteurs concernés sont mobilisés, les associations, les habitants et l'ensemble des partenaires qui interviennent sur le territoire sont associés.

Le pilotage de cette démarche territoriale nécessite une organisation spécifique permettant d'appréhender globalement, à l'échelon du territoire, les différentes politiques sociales. Elle se traduit par la mise en place d'un comité de pilotage stratégique, composé des représentants de la Communauté d'agglomération, des Communes et de la Caf, d'un dispositif d'animation adapté.

Des moyens financiers complémentaires au droit commun sont mobilisés, notamment au titre de l'appui à l'ingénierie territoriale à travers la coordination à l'échelle communautaire. Elle vise à soutenir la mise en place du projet de territoire, dans le cadre d'un contrat enfance-jeunesse (Cej) et de fonds publics territoriaux conventionnés entre la Caf et la Communauté d'agglomération de GrandAngoulême.

3 | La perspective du projet communautaire en faveur du développement territorial

L'objectif de l'élaboration du projet social de territoire de la Communauté d'agglomération est de parvenir, à organiser l'offre globale de service de manière structurée et priorisée, et favoriser ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits, l'inclusion numérique et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

A partir du diagnostic partagé, et afin de mieux répondre aux besoins du territoire, le projet social communautaire est pensé dans son environnement, et adapté aux spécificités du territoire et aux besoins du public. Il tient compte des partenaires présents et des schémas existants. Il fait l'objet d'un plan d'action associant l'ensemble des partenaires du territoire.
Dans ce contexte, l'offre globale de service doit tendre vers une démarche structurée où les besoins des familles seront la priorité.

Cette Ctg exprime, sur les politiques publiques en question, le projet global de territoire et détermine notamment le dispositif cible de coordination et de pilotage retenu et concerté avec l'ensemble des acteurs engagés.

Axes de travail de la convention territoriale globale

Des champs d'intervention partagés

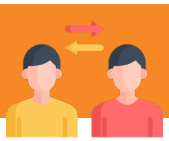

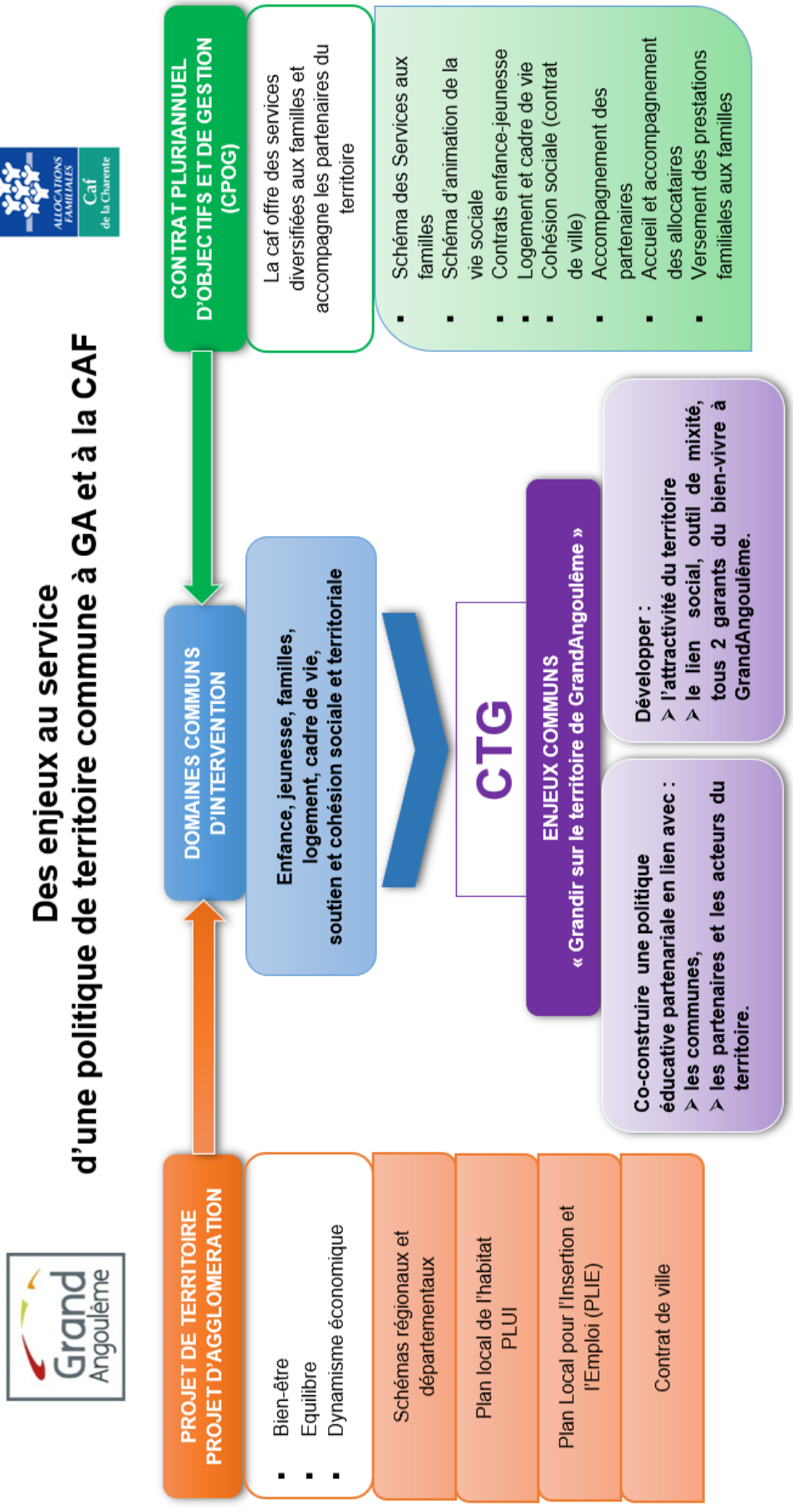

Convention territoriale globale

Le schéma local de développement

Programme et calendrier d'élaboration de la Ctg

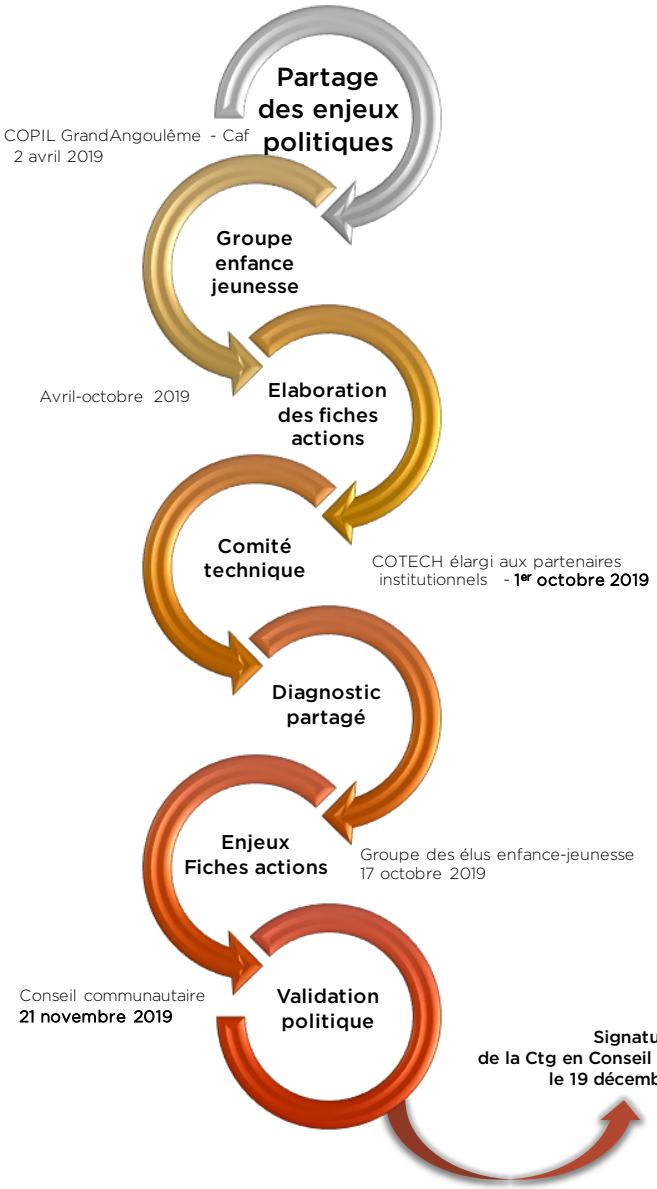

1. Petite enfance

Co-construire une politique Petite Enfance territoriale en lien avec les communes, les partenaires et les acteurs du territoire

2. Enfance

Offrir un service accessible à toutes les familles et à tous les enfants en prêtant une attention particulière à la mixité sociale et aux enfants en situation de handicap

3. Jeunesse

Tendre vers une cohérence, une équité territoriale et une politique Jeunesse coordonnée sur le GrandAngoulême, en lien avec les acteurs du territoire.

4. Parentalité

Décliner un schéma local d'organisation de l'offre de service aux familles adapté à GrandAngoulême, en lien avec le Schéma Départemental des Services aux Familles (Petite Enfance, Enfance, jeunesse, parentalité...).

5. Attractivité

Maintenir et développer des services pour renforcer l'attractivité du territoire et favoriser le lien social, outil de mixité et garant du « bien vivre » sur GrandAngoulême

6. Coordination

Mettre en place une coordination des politiques à l'échelle communautaire en cohérence avec le projet communautaire de GrandAngoulême.

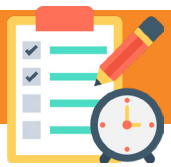

FICHE ACTION 1

L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Groupe projet référent : Comité technique
Date de démarrage : 2019

Enjeux et objectifs poursuivis

Co-construire une politique Petite Enfance territoriale en lien avec les communes, les partenaires et les acteurs du territoire.

Mettre en lien et coordonner les différents acteurs de la politique Petite Enfance territoriale pour :

- Développer, améliorer et soutenir l'offre d'accueil, collective et individuelle ;
- Tendre vers une cohérence, une équité territoriale et une politique Petite Enfance coordonnée sur GrandAngoulême, en lien avec les acteurs du territoire.

Description de l'action - Conditions et modalités de mise en œuvre

Améliorer l'accès aux services et à l'offre d'accueil Petite-Enfance collective dans les zones blanches, en s'appuyant sur la notion de complémentarité des modes de garde.

Élaborer et partager un état des lieux de l'offre et des besoins d'accueil Petite-Enfance, en partenariat avec les acteurs concernés (communes, Caf, Msa, département...), pour apporter une vision globale du territoire afin d'étayer les réflexions politiques à venir.

Appréhender l'offre de couverture globale Petite-Enfance, pour maintenir la complémentarité entre offre publique et privée, et tendre vers la mixité sociale :

- Travailler autour des projets de structures Petite-Enfance (multi-accueils publics, micro-crèches privées...) dans le cadre d'une vision partenariale prospective ;
- Renforcer et maintenir l'offre d'accueil des structures existantes, notamment des crèches familiales ;
- Décliner localement le Schéma Départemental des Services aux Familles ;
- Valoriser le rôle des Relais d'Assistants Maternels et optimiser leur couverture territoriale ;
- Poursuivre le travail en cours sur la restructuration du multi-accueil communautaire Les Poussins, à l'issue d'un état des lieux de l'offre et de la demande en matière de Petite-Enfance ;
- Inclure l'offre d'accueil individuel complémentaire (Assistants maternels indépendants, Maison d'Assistants Maternels...) dans l'ensemble des réflexions à venir et apporter une attention particulière à son développement potentiel... afin de partager une vision commune de la qualité de l'accueil du jeune enfant.
- Sensibiliser les structures pour encourager et favoriser l'insertion professionnelle des familles en s'appuyant sur les dispositifs existant (Ma Cigogne, Avip...).
- Mieux connaître le public qui fréquente les établissements du jeune enfant (enquête Filoué) et proposer des horaires adaptés aux besoins des familles (horaires décalés).

Accompagner les communes sur le volet santé, qualité de l'air intérieur, dans leurs établissements Petite-Enfance.

Partenaires à associer en priorité

- Conseil Départemental,
- Msa,
- Communes ou collectivités,
- Directions d'Eaje,
- Udaf

Modalités de financement

- Prestation de Service Caf (Psu) pour le fonctionnement des EAJE+ Msa,
- Prestation d'Accueil du Jeune Enfant Caf (PAJE) versée aux familles (Micro-crèches privées, assistants maternels indépendants),
- Financements complémentaires de la Caf dans le cadre d'un Cej,
- Financements complémentaires au titre de l'investissement
- Subventions des collectivités (communales, ou communautaires, Syndicats),
- Participation des familles

Période de réalisation

- Réflexion partenariale pour maintenir l'offre d'accueil des crèches familiales : 2019-2020,
- Restructuration du multi-accueil communautaire « Les Poussins » : 2019-2022,
- Optimisation de la couverture territoriale des Relais d'Assistants Maternels : 2019-2022.

Éléments de mesures (indicateurs)

Participation/coopération

- Nombre de rencontres et d'instances,
- Nombre et qualités des participants,
- Nombre de réalisations et d'actions,
- Évaluation du niveau de satisfaction des services en mobilisant les techniques d'écoute et de consultation des usagers

FICHE ACTION 2

ENFANCE ET COHÉRENCE ÉDUCATIVE

Groupe projet référent : Comité technique
Date de démarrage : 2019

Enjeux et objectifs poursuivis

Co-construire une politique Enfance territoriale en lien avec les communes, les partenaires et les acteurs du territoire.

Mettre en lien et coordonner les différents acteurs de la politique Enfance territoriale pour :

- Favoriser la cohérence et la complémentarité éducative entre temps scolaires, périscolaires et TAPS ;
- Renforcer la qualité de l'accueil et l'offre des services éducatifs ;
- Offrir un service accessible à toutes les familles et à tous les enfants en prêtant une attention particulière à la mixité sociale et aux enfants en situation de handicap

Description de l'action - Conditions et modalités de mise en œuvre

Promouvoir la formation et la professionnalisation des équipes d'animation en lien avec les réflexions du réseau de coordinateurs de proximité.

Soutenir les PEDT des territoires et tendre vers une charte éducative à l'échelle de GrandAngoulême.

Proposer des ressources pédagogiques communes à l'échelle de GrandAngoulême (PEAC, prévention des déchets et développement durable, « Bien manger » à l'école) et promouvoir l'utilisation des infrastructures communautaires.

Mener un état des lieux des politiques tarifaires Alsh à l'échelle territoriale, pour initier une réflexion coordonnée.

Sensibiliser au handicap, à l'inclusion et à la différence et relayer l'information quant à la coordination handicap (malle pédagogique, lieux ressources).

Accompagner les communes sur le volet santé, qualité de l'air intérieur, dans leurs établissements Petite-Enfance et Enfance-Jeunesse.

Contribuer au développement d'une offre nouvelle d'accompagnement des horaires décalés afin d'encourager et de pérenniser l'emploi

Partenaires à associer en priorité

- DDCSPP,
- Msa,
- Éducation Nationale.
- Communes, collectivités
- Conseil départemental (PMI)
- Coordinateur handicap

Modalités de financement

- Aides possibles à l'investissement de la Caf, du Département et de l'État pour la création d'équipements Alsh,
- Prestation de service Caf (Pso) de fonctionnement + Msa,
- Participation des familles,
- Subventions des collectivités (communales, ou communautaires, Syndicats),
- Financements complémentaires de la Caf dans le cadre d'un Cej,
- Financements ponctuels du Conseil Départemental

Période de réalisation

2019-2022 : lancement du réseau des coordinateurs de proximité : 1ère rencontre en 2019.

Fin 2019 : support au renouvellement des PEDT sur le territoire de l'ex. Cdc Charente-Boëme-Charraud.

Éléments de mesures (indicateurs)

Participation/coopération

- Nombre de rencontres et d'instances,
- Nombre et qualités des participants,
- Nombre de réalisations et d'actions.

Fréquentation

- Évolution de la fréquentation des structures d'accueil (nombre de places offertes sur le territoire, taux d'occupation),
- Suivi de l'origine géographique des usagers et de la tarification adaptée en fonction du quotient familial

FICHE ACTION 3

JEUNESSE
POLITIQUE POUR ET PAR LES JEUNES ET LEURS FAMILLES

Groupe projet référent : Comité technique
Date de démarrage : 2019

Enjeux et objectifs poursuivis

Co-construire une politique Jeunesse territoriale, pour et par les jeunes et leurs familles, en lien avec les communes, les partenaires et les acteurs du territoire.

Mettre en lien et coordonner les différents acteurs de la politique Jeunesse territoriale pour :

- Maintenir, améliorer et soutenir l'offre d'accueil et de service ;
- Tendre vers une cohérence, une équité territoriale et une politique Jeunesse coordonnée sur le GrandAngoulême, en lien avec les acteurs du territoire ;
- Définir une politique Jeunesse partenariale et concertée, pour et par les jeunes et leurs familles tout en valorisant l'existant ;
- Initier des politiques territoriales innovantes en faveur de la jeunesse (11-25 ans), notamment par le biais de la médiation scolaire et sociale via des associations ;
- Adapter les réponses proposées au regard des besoins des jeunes du territoire en mettant notamment en place une politique tarifaire leur permettant d'accéder à des activités artistiques, culturelles et sportives et d'essaimer des projets favorisant l'éducation culturelle, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation aux médias et au numérique et la découverte scientifique.

Description de l'action - Conditions et modalités de mise en œuvre

Tisser un maillage territorial entre les coordinateurs locaux de proximité et la coordination communautaire.

Faire contribuer les jeunes du territoire à la réflexion sur les politiques Jeunesse (saisine jeunesse Conseil de Développement (Cdd)).

Soutenir et promouvoir l'action des « Promeneurs du Net » dans les 12 structures labellisées sur GrandAngoulême.

Faire appel au réseau des coordinateurs pour proposer des actions et/ou valoriser certaines actions pour les jeunes déjà menées sur le territoire.

Finaliser la réflexion sur les grilles tarifaires jeunes pour les services proposés par GrandAngoulême

Partenaires à associer en priorité

- DDCSPP,
- Msa,
- Éducation Nationale,
- Conseil de développement,
- Maison des ados,
- Communes, collectivités

Modalités de financement

- Subventions des collectivités,
- Prestations de service Caf (Pso) pour le fonctionnement + Msa,
- Financements complémentaires de la Caf dans le cadre d'un Cej,
- Participation des familles,
- Aides à l'investissement de la Caf, du Département et de l'État pour la création d'équipements Alsh,
- Financements ponctuels du Conseil Départemental

Période de réalisation

2019- 2022

- Lancement du réseau des coordinateurs de proximité : 1ère rencontre en 2019,
- Rencontre des jeunes et des acteurs de la jeunesse & travail sur les politiques jeunesses par le Conseil De Développement 2019-2020 (sur saisine du Président de GrandAngoulême).

Éléments de mesures (indicateurs)

Participation/coopération

- Nombre de rencontres et d'instances,
- Nombre et qualités des participants,
- Nombre de réalisations et d'actions (plaquettes de communication et diffusion).

Fréquentation

- Évolution de la fréquentation des structures d'accueil (nombre de places offertes sur le territoire, taux d'occupation).

FICHE ACTION 4

PARENTALITÉ - LA PLACE DES FAMILLES

Groupe projet référent : Comité technique
Date de démarrage : 2019

Enjeux et objectifs poursuivis

Co-construire une politique Parentalité territoriale et transversale, en lien avec les communes, les partenaires et les acteurs du territoire.

Mettre en lien et coordonner les différents acteurs de la politique Enfance-Jeunesse territoriale pour :

- décliner un schéma local d'organisation de l'offre de service aux familles adapté à GrandAngoulême, en lien avec le Schéma Départemental des Services aux Familles (Petite-Enfance, Enfance, jeunesse, parentalité…) ;
- favoriser le lien parents - enfants ;
- soutenir et communiquer sur les lieux d'accueil, d'information et d'échanges existants dédiés à la parentalité ;
- renforcer les partenariats et les passerelles entre professionnels et acteurs qui interviennent sur les différents temps de la vie de l'enfant et de la famille

Description de l'action - Conditions et modalités de mise en œuvre

Participer aux groupes de travail dédiés à la parentalité.

Rendre lisible le maillage territorial des structures liées à la parentalité, notamment à travers le lieu ressource la Maison des parents « Famili'Bulle ».

Faire connaitre et promouvoir les structures existantes (6 Laep, 10 Ram, Famili'Bulle) et les dispositifs de soutien à la Parentalité (Reaap, Clas).

Faire le lien entre les partenaires et orienter vers les services compétents (Conseil Départemental, Caf, Cpam, Ccas, Maison des ados…).

Organiser des temps de rencontres avec les partenaires et structures liés à la parentalité.

Parentalité et égalité entre les femmes et les hommes : lutter contre les stéréotypes susceptibles d'être véhiculés au quotidien dans la vie familiale.

Partenaires à associer en priorité

- Conseil Départemental,
- Ccas,
- Cpam,
- Caf,
- Udaf

Modalités de financement

- Subventions des collectivités,
- Prestation de Service Caf (Pso) pour le fonctionnement des lieux dédiés à la parentalité (Ram, Laep, Clas) + Msa,
- Financements complémentaires de la Caf dans le cadre d'un Cej,
- Subventions Caf dans le cadre d'appels à projets (Reaap, Clas),
- Aide à l'investissement de la Caf, du Département et de l'État pour la création d'équipements liés à la parentalité,
- Financements ponctuels du Conseil Départemental.

Période de réalisation

2019- 2022

Éléments de mesures (indicateurs)

Participation/coopération

- Nombre de rencontres et d'instances avec les partenaires,
- Nombre de réalisations/actions (plaquettes de communication et diffusion)

Fréquentation

- Nombre de structures,
- Nombre de personnes touchées/d'usagers (familles/enfants)

FICHE ACTION 5

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Groupe projet référent : Comité technique
Date de démarrage : 2019

Enjeux et objectifs poursuivis

Maintenir et développer des services pour renforcer l'attractivité du territoire et favoriser le lien social, outil de mixité et garant du « bien vivre » sur GrandAngoulême.

Mettre en lien et coordonner les différents acteurs pour :

- Renforcer un accueil territorial de qualité impliquant la diversité des structures, acteurs et habitants, se basant sur les atouts du territoire (industrie de l'« image », tourisme et fleuve…) ;
- Définir une politique de mobilité intégrée et globale à travers des documents partagés (PDU, volet mobilité du PLU) et portée par les différents acteurs économiques, pour faciliter les déplacements et l'attractivité ;
- Mobiliser la diversité des ressources du territoire (collectivités, associations, entreprises, collectifs…) en optimisant le savoir-faire de chacun ;
- Maintenir et développer les services aux habitants et la proximité des services publics dans les domaines de la santé, de l'éducation, des transports, des commerces… ;
- Faciliter et accompagner l'inclusion numérique ;
- Favoriser et soutenir les projets pluridisciplinaires émergents portés par les partenaires et assurer une cohérence territoriale en matière de santé ;
- Conforter le rôle de la politique de la ville (contrat de ville 2015-2022) pour prévenir les ruptures de cohésion sociale du territoire, au regard des inégalités croissantes (accroissement des moyens, actions de médiations, mixité sociale, renouvellement urbain - ORU) ;
- Permettre l'intégration des populations en situation de précarité ;
- Soutenir la participation citoyenne et la mise en œuvre d'espaces alternatifs : tiers lieux, Cafés citoyens, CREALAB…
- Améliorer la qualité de l'habitat par une action concertée dans la prévention de la non-décence des logements.

Description de l'action - Conditions et modalités de mise en œuvre

Encourager et faire connaître les initiatives et l'existant, en lien avec les objectifs énoncés.

Faire connaître les dispositifs liés à l'Enfance-Jeunesse existants (Contrats Enfance-Jeunesse 2019-2022, Pôle Handicap, Contrat de ville, Programme de Réussite Éducative…).

Développer et appuyer une dynamique partenariale existante sur le territoire, sur les périmètres Enfance, Jeunesse et Famille.

Développer la communication autour du plan d'accessibilité aux services, dans le cadre du projet porté notamment par le Conseil Départemental et la Caf au travers du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services.

Partenaires à associer en priorité

- Institutions et acteurs locaux,
- Habitants,
- Collectivités,
- Associations,
- Entreprises,
- Conseil De Développement,
- Services publics concernés,
- Partenaires (handicap, contrat de ville, PRE…).

Modalités de financement

- Subventions des collectivités,
- Etat, Région, Département, autres institutions,
- Financements complémentaires de la Caf dans le cadre du Cej.

Période de réalisation

2019- 2022

Éléments de mesures (indicateurs)

Participation/coopération

- Nombre de permanences/réunions sur le territoire,
- Nombre d'habitants bénéficiaires des services,
- Connaissance réciproque des acteurs,
- Complémentarité des actions mises en œuvre sur le territoire.

FICHE ACTION 6

COORDINATION

Groupe projet référent : Comité technique
Date de démarrage : 2019

Enjeux et objectifs poursuivis

Enjeux

Suite à la fusion au 1er janvier 2017 de 4 collectivités : le GrandAngoulême, Charente-Boëme-Charraud, Braconne-Charente et la Vallée de l'Échelle, la Communauté d'Agglomération GrandAngoulême rassemble 38 communes et compte désormais plus de 141 000 habitants.

Dans le cadre de cette fusion, la définition de la compétence Enfance-Jeunesse étant un enjeu stratégique, elle a fait l'objet d'une étude entre 2017 et 2018, financée dans le cadre du Cej GrandAngoulême 2017-2018.

Depuis décembre 2018, la compétence « petite enfance - enfance-jeunesse » est inscrite en compétence facultative dans ses statuts. Elle est exercée de manière différenciée sur le territoire, à savoir pour le GrandAngoulême :

- La gestion des équipements communautaires avant la fusion (Crèche « Les Poussins » à l'Isle d'Espagnac, Alsh « ALVÉOLE » à Dirac, Ram « Les Petits Papillons » à Roullet-St-Estèphe, Ram-Laep « Petit à PETIT » à Dignac, Alsh Multi-sites Roullet-Mouthiers-Sireuil, via l'association Effervescentre),
- La mission de coordination de proximité Enfance-Jeunesse sur 22 des 38 communes.

Les 16 autres communes correspondant à l'ancien périmètre de l'agglomération ont conservé la compétence Enfance-Jeunesse à l'échelon communal.

Le GrandAngoulême a pris la compétence coordination communautaire en juin 2018, ce qui permet de mettre en place une coordination des politiques à l'échelle communautaire et la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale, en cohérence avec le projet de territoire.

Objectifs poursuivis

- Coordonner, mettre en œuvre et évaluer les objectifs et les fiches actions de la CTG.
- Créer une dynamique territoriale globale et structurer la démarche de projet.
- Associer tous les acteurs du territoire pour développer des logiques de coopération.
- Mieux articuler les coordinations communautaires et de proximité sur le territoire de GrandAngoulême.
- Développer les partenariats de projet entre GrandAngoulême et la Caf sur les champs d'intervention partagés : petite-enfance, enfance et jeunesse, parentalité.
- Soutenir le développement équilibré et à la qualité des services d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.
- Contribuer au continuum d'une offre de service « Enfance-Jeunesse-Familles et Éducation » sur le territoire.
- Mettre en place et animer des rencontres avec les acteurs du territoire.
- Développer des actions transversales Enfance-Jeunesse en interne et en externe.
- Communiquer sur les actions et créer un réseau de diffusion.
- Renforcer l'équipe de coordination communautaire.

Description de l'action - Conditions et modalités de mise en œuvre

- Mettre en œuvre, suivre et évaluer les orientations et les priorités définies dans les fiches actions.
- Participer au diagnostic socio-économique du territoire et plus précisément sur les thématiques Petite-Enfance, Enfance, Jeunesse.
- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques, les habitants, les associations, les institutions…
- Développer la participation et l'engagement des habitants dans la construction du projet de territoire.
- Organiser des réunions du réseau de coordinateurs de proximité autour de thématiques professionnelles et de problématiques communes relevées sur le territoire.
- La Caf souhaite engager à partir de fin 2020 une étude d'évaluation concertée avec l'ensemble des parties prenantes visant à articuler les ressources de coordination sur le territoire de GrandAngoulême

Nombre d'Etp contractualisés : 2,5 Etp « coordination-pilotage » sur le GrandAngoulême, soit :

- 1 ETP coordination thématique Petite Enfance,
- 1 ETP coordination thématique Famille-Attractivité de territoire,
- 0,5 ETP coordination thématique Enfance-Jeunesse.

Partenaires à associer en priorité

- Les partenaires institutionnels,
- Les acteurs du territoire,

seront à associer suivant les thématiques et les projets.

Modalités de financement

- Financements de la Caf pris en charge à hauteur de 80 % dans la limite de 48 000 € par Etp, dans le cadre d'un Cej et de Fonds publics et territoires.
- Subvention de la collectivité communautaire.

Période de réalisation

2019- 2022

Éléments de mesures (indicateurs)

Participation/coopération

- Nombre de rencontres et d'instances,
- Nombre et qualités des participants,
- Nombre de réalisations et d'actions,
- Connaissance réciproque des acteurs, complémentarité des actions mises en œuvre sur le territoire

Convention territoriale globale

Annexes

Annexe 1 | Récapitulatif des contrats enfance-jeunesse p. 47

Annexe 2 | Répertoire des équipements Enfance, jeunesse et Famille p. 49

Annexe 3 | Extrait de l'Atlas GrandAngoulême 2019 p. 55

Annexe 4 | Portrait du territoire Msa des Charentes p. 71

Annexe 5 | Portrait social Caf de la Charente p. 85

Annexe 6 | Plan territorial d'accessibilité aux services p. 89

Convention territoriale globale

Annexe 1

Récapitulatif des Cej (Contrat Enfance Jeunesse) à l'échelle de GrandAngoulême

Cej Grand Angoulême	Communes concernées	Périodes
▪ **Cej NERSAC**	Nersac	2017 - 2021
▪ **Cej ANGOULEME**	Angoulême	2019 – 2022
▪ **Cej SOYAUX**	Soyaux	2019 - 2022
▪ **Cej GOND-PONTOUVRE**	Gond-Pontouvre	2019 - 2022
▪ **Cej ST-YRIEIX-SUR-CHARENTE**	Saint-Yrieix-sur-Charente	2019 - 2022
▪ **Cej ST-MICHEL**	Saint-Michel	2019 - 2022
▪ **Cej LA COURONNE**	La Couronne + Sivu Crèche	2019 - 2022
▪ **Cej GRANDANGOULEME**	Cej GrandAngoulême Module Pilotage : ♦ Coordination communautaire Ctg ♦ Coordination de proximité Cej ex. Cdc Modules Cej ex. Communautés de communes : 1. Charente-Boëme-Charraud 2. Braconne-Charente 3. Vallée de l'Échelle	2019 - 2022
▪ **Cej LINARS**	Linars	2019 - 2022
▪ **Cej SAINT-SATURNIN**	Saint-Saturnin	2019 - 2022
▪ **Cej FLEAC**	Fléac	2019 – 2022
▪ **Cej PUYMOYEN**	Puymoyen	2016 - 2019
▪ **Cej MAGNAC-SUR-TOUVRE**	Magnac-sur-Touvre	2016 – 2019
▪ **Cej L'ISLE D'ESPAGNAC – RUELLE-SUR-TOUVRE – MORNAC – TOUVRE**	L'Isle d'Espagnac – Ruelle-sur-Touvre – Mornac – Touvre & Sivu Enfance-Jeunesse	2016 - 2019
▪ **Cej SIVU CRÈCHE FAMILIALE ST YRIEIX - GOND-PONTOUVRE - FLÉAC - CHAMPNIERS - VINDELLE**	St Yrieix - Gond-Pontouvre - Fléac - Champniers - Vindelle	2019-2022

Convention territoriale globale

Annexe 2

Récapitulatif des équipements Enfance, Jeunesse & Famille *(Pso – Psu)* à l'échelle de GrandAngoulême au 31/12/2018

Communes	Type d'équipements et services	
▪ ***Angoulême***	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 7 Alsh extrascolaires · 6 Alsh Accueil Ados · 7 Alsh périscolaires · 6 Alsh périscolaire : Mercredi ➢ ***Établissements d'accueil du jeune enfant :*** · 1 Mutli-accueil familial · 5 Mutli-accueils collectifs ➢ ***Autres équipements et services :*** · 1 Ram · 1 Laep · 3 Ludothèques · 1 Résidence Habitat Jeunes (Pierre Semard)	**6 Centres Sociaux**
▪ ***Balzac***	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 1 Alsh extrascolaire · 1 Alsh Accueil Ados · 1 Alsh périscolaire : Mercredi	
▪ ***Brie***	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 2 Alsh extrascolaires · 1 Alsh périscolaire : Mercredi/Soir	
▪ ***Champniers***	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 2 Alsh extrascolaires · 2 Alsh périscolaires : Mercredi · 2 Alsh périscolaires ➢ ***Autres équipements et services :*** · 1 Ram · 1 Laep	
▪ ***Dignac***	➢ ***Autres équipements et services :*** · 1 Ram · 1 Laep	
▪ ***Dirac***	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 1 Alsh extrascolaire · 1 Alsh périscolaire : Mercredi	

▪ ***Fléac***	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 1 Alsh extrascolaire · 1 Alsh Accueil Ados · 1 Alsh périscolaire · 1 Alsh périscolaire : Mercredi ➢ ***Établissements d'accueil du jeune enfant :*** · 1 Multi-accueil-halte-garderie	**1 espace de vie sociale**
▪ ***Gond-Pontouvre***	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 1 Alsh extrascolaire · 1 Alsh périscolaire : Mercredi ➢ ***Établissements d'accueil du jeune enfant :*** · 1 Multi-accueil - Halte-garderie ➢ ***Autres équipements et services :*** · 1 Laep	**1 Centre Social**

Communes	Type d'équipements et services	
▪ *Jauldes*	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 1 Alsh extrascolaire · 1 Alsh périscolaire : Mercredi	
▪ *La Couronne*	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 1 Alsh extrascolaire · 1 Alsh Accueil Ados · 1 Alsh périscolaire ➢ ***Établissements d'accueil du jeune enfant :*** · 1 Multi-accueil collectif et familial *(Sivu La Couronne, Roullet, Nersac)* · 1 Halte-garderie ➢ ***Autres équipements et services :*** · 1 Ram · 1 Laep	**1 Centre Social**
▪ *Linars*	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 1 Alsh extrascolaire · 1 Alsh Accueil Ados · 1 Alsh périscolaire · 1 Alsh périscolaire : Mercredi	
▪ *L'Isle d'Espagnac (Sivu)*	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 3 Alsh extrascolaires · 3 Alsh périscolaires ➢ ***Établissements d'accueil du jeune enfant :*** · 1 Multi-accueil collectif *(Sivu L'Isle d'Espagnac Mornac)* ➢ ***Autres équipements et services :*** · 1 Ram	
▪ *Magnac-sur-Touvre*	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 1 Alsh extrascolaire · 1 Alsh périscolaire · 1 Alsh périscolaire : Mercredi ➢ ***Établissements d'accueil du jeune enfant :*** · 1 Halte-garderie	
▪ *Mouthiers-sur-Boëme*	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 1 Alsh périscolaire ➢ ***Établissements d'accueil du jeune enfant :*** · 1 Multi-accueil familial	
▪ *Nersac*	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 1 Alsh extrascolaire · Alsh périscolaire ➢ ***Établissements d'accueil du jeune enfant :*** · 1 Halte-garderie ➢ ***Autres équipements et services :*** · 1 Ram · 1 Laep	
▪ *Puymoyen*	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 1 Alsh extrascolaire · 1 Alsh périscolaire · 1 Alsh périscolaire : Mercredi ➢ ***Établissements d'accueil du jeune enfant :*** · 1 Multi-accueil ➢ ***Autres équipements et services :*** · 1 Ram	

Communes	Type d'équipements et services	
▪ ***Roullet-St-Estèphe***	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 1 Alsh extrascolaire · 1 Alsh périscolaire : Mercredi ➢ ***Établissements d'accueil du jeune enfant :*** · 1 Multi-accueil collectif familial ➢ ***Autres équipements et services :*** · 1 Ram	**1 Centre Social**
▪ ***Ruelle-sur-Touvre***	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 1 Alsh extrascolaire · 4 Alsh périscolaires *(Sivu)* ➢ ***Établissements d'accueil du jeune enfant :*** · 1 Multi-accueil	
▪ ***Saint-Michel***	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 1 Alsh extrascolaire · 1 Alsh camp-séjour · 1 Alsh périscolaire : Mercredi et Soir ➢ ***Établissements d'accueil du jeune enfant :*** · 1 Multi-accueil familial ➢ ***Autres équipements et services :*** · 1 Ram	**1 Centre Social**
▪ ***Saint-Saturnin***	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 1 Alsh extrascolaire · 1 Alsh périscolaire · 1 Alsh périscolaire : Mercredi · 1 Alsh Accueil Ados	
▪ ***Saint-Yrieix***	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 2 Alsh extrascolaires · 1 Alsh périscolaire · 1 Alsh périscolaire : Mercredi ➢ ***Établissements d'accueil du jeune enfant :*** · 1 Multi-accueil collectif · 1 Multi-accueil familial (Sivu crèche familiale St Yrieix- Gond Pontouvre-Fléac- Champniers-Vindelle) ➢ ***Autres équipements et services :*** · 1 Ludothèque	**1 Centre Social**
▪ ***Sireuil***	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 1 Alsh périscolaire	
▪ ***Soyaux***	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 2 Alsh extrascolaire · 1 Alsh Accueil Ados · 2 Alsh périscolaire ➢ ***Établissements d'accueil du jeune enfant :*** · 1 Multi-accueil · 1 Crèche familiale *(fermeture au 30/09/2019)* ➢ ***Autres équipements et services :*** · 1 Ram · 1 Laep	**1 Centre Social**
▪ ***Trois-Palis***	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 1 Alsh périscolaire	
▪ ***Vindelle***	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 1 Alsh extrascolaire · 1 Alsh périscolaire : Mercredi	

Communes	Type d'équipements et services
▪ *Mornac*	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 1 Alsh périscolaire
▪ *Touvre*	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 1 Alsh périscolaire
▪ *Marsac*	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 1 Alsh périscolaire : Mercredi
▪ *Claix*	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 1 Alsh périscolaire
▪ *Plassac-Rouffiac*	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 1 Alsh périscolaire
▪ *Voeuil et Giget*	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 1 Alsh périscolaire
▪ *Voulgézac*	➢ ***Accueils de loisirs sans hébergement :*** · 1 Alsh périscolaire

Récapitulatif des équipements Eaje et Famille *(hors Pso – Psu)* à l'échelle de GrandAngoulême au 31/12/2018

Communes	Type d'équipements
▪ **Champniers**	· 2 micro-crèches
▪ **Saint-Yrieix**	· 1 micro-crèche
▪ **Soyaux**	· 1 micro-crèche

Convention territoriale globale

Annexe 3

1 TERRITOIRE ET SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE GRANDANGOULÊME

Source : Extrait de l'Atlas de GrandAngoulême, 2019

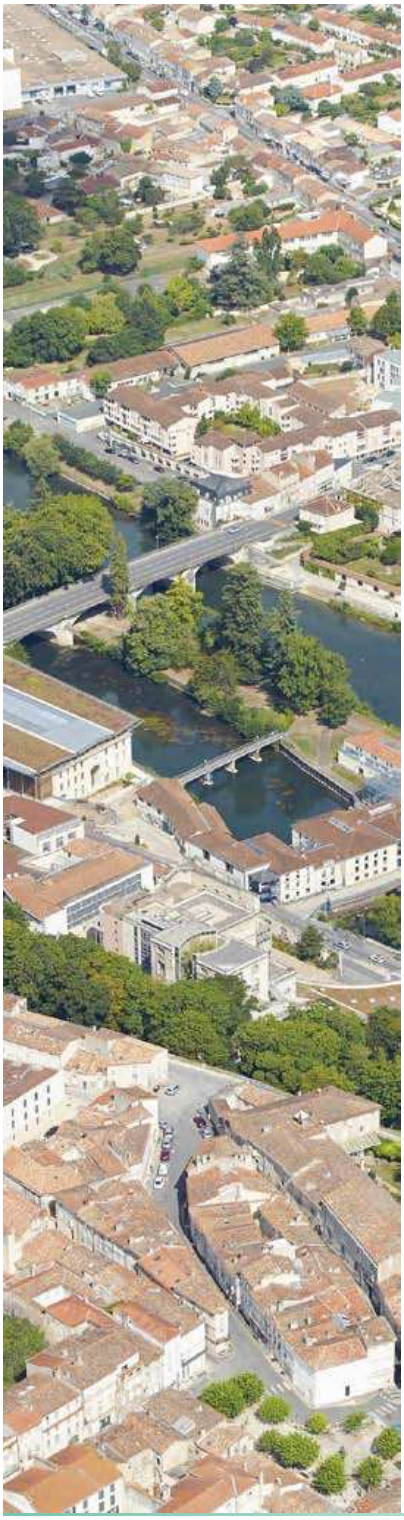

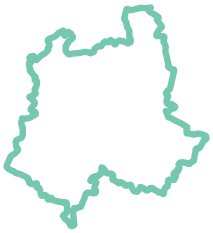

GRANDANGOULÊME EST UNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SITUÉE EN RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

38 COMMUNES
141 000 HABITANTS POUR 643 KM²
SON PRÉSIDENT EST JEAN-FRANÇOIS DAURÉ, MAIRE DE LA COURONNE

GRANDANGOULÊME EST L'EPCI LE PLUS PEUPLÉ DE CHARENTE, LE 7ÈME EN NOUVELLE-AQUITAINE ET LE 73ÈME EN FRANCE.
L'AIRE URBAINE D'ANGOULÊME EST LA 49ÈME PLUS PEUPLÉE DE FRANCE

L'AGGLOMÉRATION SE SITUE À 1H15 DE BORDEAUX PAR LA ROUTE,
35 MINUTES PAR LE TGV
PARIS À 1H45 EN TGV

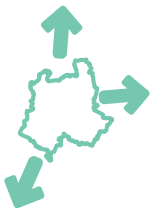

GRANDANGOULÊME EST À ÉGALE DISTANCE DES TROIS ANCIENNES CAPITALES RÉGIONALES BORDEAUX, LIMOGES, POITIERS

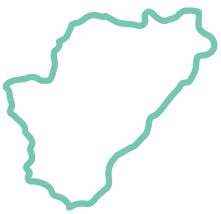

LA CHARENTE EST DIVISÉE EN 3 ARRONDISSEMENTS
ANGOULÊME EST LA PRÉFECTURE, COGNAC ET CONFOLENS SONT LES SOUS-PRÉFECTURES

IL Y A 9 EPCI EN CHARENTE : 2 COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION ET 7 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

2 UN TERRITOIRE AUX MULTIPLES PAYSAGES ET USAGES

L'ALTITUDE VARIE DE 21 À 224 MÈTRES SUR LE TERRITOIRE DE GRANDANGOULÊME

6 TYPES DE PAYSAGES DIFFÉRENTS RÉPERTORIÉS

LES ESPACES AGRICOLES COUVRENT 46,8 % DU TERRITOIRE

LES ESPACES NATURELS COUVRENT 32,3 % DU TERRITOIRE

LES ESPACES ARTIFICIALISÉS COUVRENT 20,9 % DU TERRITOIRE

36 KM DE LA CHARENTE SUR LES 381 DE SON COURS SONT SUR L'AGGLOMÉRATION

UN ENSOLEILLEMENT D'ENVIRON 2 000 HEURES PAR AN À ANGOULÊME

3 L'HISTOIRE D'ANGOULÊME ET DE L'ANGOUMOIS

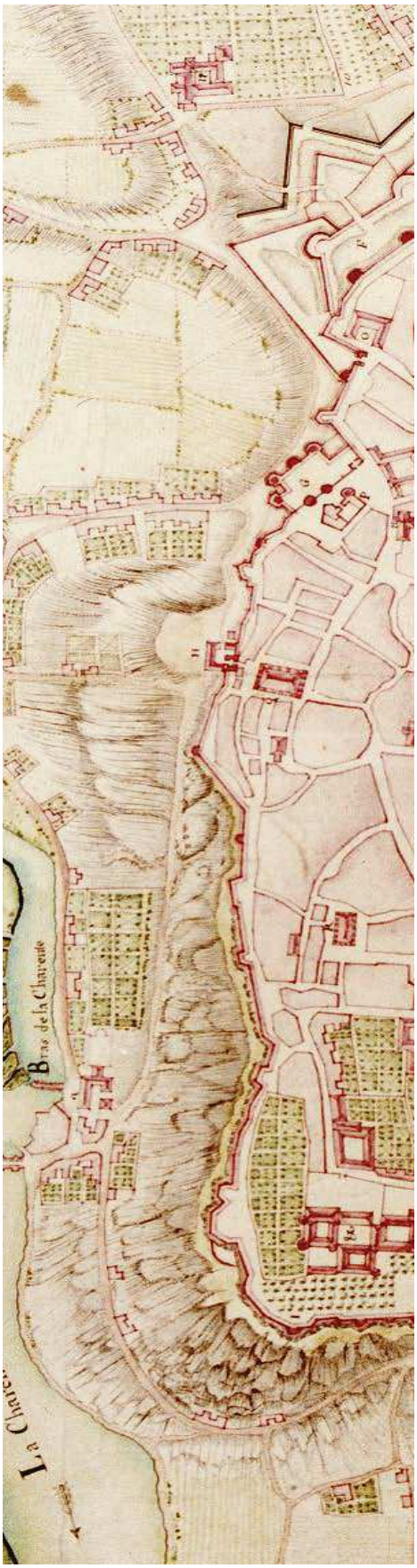

PREMIÈRES TRACES D'IMPLANTATION HUMAINE DANS L'ANGOUMOIS DANS LA VALLÉE DES EAUX CLAIRES IL Y A 100 000 ANS

TRACES DE PRÉSENCE HUMAINE À L'HOUMEAU DATANT DU PALÉOLITHIQUE (-12 000 ANS) PUIS SUR LE PLATEAU DATANT DU NÉOLITHIQUE (-3000 ANS)

CIVITAS GALLO-ROMAINE (CITÉ AVEC REMPARTS ET TERRES) ENTRE -400 ET -300 ANS AVANT JC

CRÉATION DE LA COMMUNE D'ANGOULÊME EN 1204 PAR JEAN SANS TERRE, CONFIRMÉE PAR CHARLES V EN 1372

EN 1793, ANGOULÊME COMPTAIT 11 500 HABITANTS
EN 1911, ANGOULÊME COMPTAIT 38 211 HABITANTS

ARRIVÉE DU TRAIN À ANGOULÊME EN 1853

INDUSTRIALISATION AU 19ÈME SIÈCLE ET DÉVELOPPEMENT DES PAPETERIES, FONDERIES ET MANUFACTURES.

LA POUDRERIE D'ANGOULÊME EMPLOYAIT 14 000 OUVRIERS DURANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE, LA FONDERIE DE RUELLE-SUR-TOUVRE EN EMPLOYAIT 6 000.

4 LA POPULATION ET SES CARACTÉRISTIQUES

2 275 HABITANTS GAGNÉS ENTRE 2010 ET 2015 SOIT +0,33 % PAR AN

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE PLUS FORTE EN 2ÈME ET 3ÈME COURONNE

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ENTRE 2010 ET 2015 SOUTENUE ÉQUITABLEMENT ENTRE LE SOLDE NATUREL (+ 1 246 HABITANTS) ET LE SOLDE MIGRATOIRE (+ 1 029 HABITANTS)

10 000 HABITANTS SUPPLÉMENTAIRES PRÉVUS EN CHARENTE D'ICI 2030 SELON L'INSEE

L'ÉCART ENTRE LES NAISSANCES ET LES DÉCÈS DIMINUE ET FAIT CRAINDRE UN SOLDE NATUREL NÉGATIF DANS LES PROCHAINES ANNÉES

ENTRE 2009 ET 2014, GRANDANGOULÊME A CONNU UN VIEILLISSEMENT DE SA POPULATION PLUS RAPIDE QUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL

8,9 % DES HABITANTS ONT CHANGÉ DE COMMUNE DE RÉSIDENCE ENTRE 2013 ET 2014 SUR L'AGGLOMÉRATION

37,7 % DES MÉNAGES SONT COMPOSÉS D'UNE SEULE PERSONNE

LA TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES EST DE 2,09 PERSONNES

5 L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

65 000 EMPLOIS SUR L'AGGLOMÉRATION
25 000 EMPLOIS DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS
12,7 % DES EMPLOIS DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

13 000 ÉTABLISSEMENTS
UN TAUX DE CRÉATION D'ENTREPRISE DE **10,4 %** EN 2015

65,5 % DES ÉTABLISSEMENTS ET **37 %** DES EMPLOIS DANS LE SECTEUR TERTIAIRE MARCHAND
900 EMPLOIS CRÉÉS DANS CE SECTEUR ENTRE 2012 ET 2016

4 600 EMPLOIS DE CADRES DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES

5 500 EMPLOIS DANS LA FILIÈRE MÉCATRONIQUE
ET **2 000** DANS LA FILIÈRE IMAGE

46 % DES ÉTABLISSEMENTS DE SERVICES MARCHANDS DE 50 SALARIÉS ET PLUS ONT LEUR SIÈGE SOCIAL SUR L'AGGLOMÉRATION

1 300 HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES EN 2016
(NOMBRE DE LITS EN HÔTELS ET PLACES DE CAMPING)

381 EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2017

55 000 PERSONNES ACTIVES OCCUPÉES

TAUX DE CHÔMAGE DE **9,3 %** EN JUIN 2017
DANS LA ZONE D'EMPLOI D'ANGOULÊME

6 NIVEAUX DE VIE ET RESSOURCES DES HABITANTS

19 537 € CORRESPOND AU REVENU MÉDIAN EN 2014 SUR GRANDANGOULÊME (DANS SON PÉRIMÈTRE À 16 COMMUNES)

18,8 % DE MÉNAGES SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ EN 2015

12,8 €/HEURE CORRESPOND AU SALAIRE NET HORAIRE MOYEN DANS L'AIRE URBAINE D'ANGOULÊME

7,8% DES MÉNAGES COUVERTS PAR LE RSA SOCLE AU 31/12/2016

5 800 PERSONNES PERCEVAIENT LA PRIME D'ACTIVITÉ AU 30 JUIN 2017

44% DE MÉNAGES PERCEVAIENT UNE ALLOCATION DE LA CAF AU 31/12/2016

46,1% DES ALLOCATAIRES DE LA CAF SONT DES PERSONNES ISOLÉES

9,1% DE LA POPULATION COUVERTE PAR LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE COMPLÉMENTAIRE AU 31/12/2015

12 500 HABITANTS, SOIT **9 %** DE LA POPULATION, VIVENT DANS 5 QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

7 LE PARC DE LOGEMENTS

73 300 LOGEMENTS SUR GRANDANGOULÊME, DONT **65 800** RÉSIDENCES PRINCIPALES

58,3 % DES LOGEMENTS SONT OCCUPÉS PAR LEUR PROPRIÉTAIRE

25,4 % DES LOGEMENTS SONT OCCUPÉS PAR UN LOCATAIRE DU PARC PRIVÉ

73,1% DES LOGEMENTS SONT DES LOGEMENTS INDIVIDUELS

9,3% DES LOGEMENTS SONT VACANTS

35,1% DES LOGEMENTS ONT 4 PIÈCES

LA SURFACE MOYENNE DE L'ENSEMBLE DES LOGEMENTS EST DE **87,9 M²**

2,6% DES LOGEMENTS SONT EN CATÉGORIE CADASTRALE 7 ET 8 (DE QUALITÉ MÉDIOCRE) ET **2 500** LOGEMENTS DU PARC PRIVÉ SONT POTENTIELLEMENT INDIGNES

8 LE MARCHÉ DE L'IMMOBILIER

2 550 BIENS IMMOBILIERS ET FONCIERS VENDUS EN MOYENNE PAR AN ENTRE 2011 ET 2015

LES MAISONS DE 4 ET 5 PIÈCES VENDUES (63% DES VENTES DE MAISONS) AUTOUR DE **1 330 €/M²** EN 2015

LES APPARTEMENTS DE 2 PIÈCES VENDUS (30% DES VENTES D'APPARTEMENTS) AUTOUR DE **1 325 €/M²** EN 2015.

1 375 €/M² POUR LES APPARTEMENTS DE 3 PIÈCES (31% DES VENTES D'APPARTEMENTS)

260 MILLIONS D'€UROS DE BIENS IMMOBILIERS ET FONCIERS VENDUS EN MOYENNE ANNUELLE ENTRE 2011 ET 2015

LE PRIX MOYEN DE VENTE DES TERRAINS À BÂTIR ENTRE 2011 ET 2015 EST DE **50,6 €/M²**

UNE MAISON DE 4 PIÈCES SE LOUE EN MOYENNE **7,71 €/M²**, UN APPARTEMENT DE 3 PIÈCES SE LOUE **8,33 €/M²**

22,6 % DES MÉNAGES COUVERTS PAR UNE AIDE AU LOGEMENT CAF

AU 1ER JANVIER 2017, GRANDANGOULÊME COMPTAIT **11 789** LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (PUBLICS ET PRIVÉS CONVENTIONNÉS)

AU COURS DE L'ANNÉE 2017, IL Y A EU **2 151** DEMANDES DE LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS ET **1 303** ATTRIBUTIONS, SOIT **1,6 DEMANDE POUR 1 ATTRIBUTION**

9 LA CONSTRUCTION ET L'URBANISATION

2 630 LOGEMENTS COMMENCÉS
SUR L'AGGLOMÉRATION ENTRE 2013 ET 2017

52,9 % DES LOGEMENTS COMMENCÉS SONT DES LOGEMENTS INDIVIDUELS PURS, **16,8 %** SONT DES LOGEMENTS INDIVIDUELS GROUPÉS

22 % DES LOGEMENTS COMMENCÉS SONT DES LOGEMENTS COLLECTIFS

EN 2017, LA SURFACE MOYENNE DES LOGEMENTS INDIVIDUELS PURS ÉTAIT DE **110 M²** SUR DES TERRAINS D'UNE SURFACE MOYENNE DE **544 M²**

PARMI L'ENSEMBLE DES PARCELLES CONSTRUITES SUR GRANDANGOULÊME, **12,7 %** L'ONT ÉTÉ ENTRE 2005 ET 2016

4 ZAC EN PROJET SUR L'AGGLOMÉRATION POUR ENVIRON **1 000 LOGEMENTS PRÉVUS**

ENVIRON **800 LOGEMENTS** PROGRAMMÉS EN OPÉRATIONS PRIVÉES ET PUBLIQUES DANS LES 5 PROCHAINES ANNÉES (ÉVALUATION MENÉE EN 2017)

10 MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS

69 % DES ACTIFS OCCUPÉS QUITTENT LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE POUR ALLER SUR LEUR LIEU DE TRAVAIL, SOIT **39 000** PERSONNES

2 628 ACTIFS OCCUPÉS RÉSIDANT HORS CHARENTE VIENNENT TRAVAILLER SUR GRANDANGOULÊME

2 393 ACTIFS OCCUPÉS QUITTENT GRANDANGOULÊME POUR TRAVAILLER HORS CHARENTE

84,8 % DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL RÉALISÉS EN VOITURE, FOURGONNETTE OU CAMION

85,1 % DES MÉNAGES POSSÈDENT AU MOINS UNE VOITURE

PRÈS DE **65 %** DES MÉNAGES ONT UNE POSSIBILITÉ DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ

EN 2016, LA STGA A TRANSPORTÉ **10,2 MILLIONS** DE PASSAGERS

LE PROJET DE BHNS PRÉVOIT **2 LIGNES SUR 31 KM**, AVEC **64 STATIONS** PROGRAMMÉES

24 KM DE BANDES CYCLABLES SUR GRANDANGOULÊME

1 300 PLACES DE STATIONNEMENT POUR VÉLOS

1,6 MILLIONS DE PASSAGERS EN 2016 EN GARE D'ANGOULÊME

11 LA FISCALITÉ

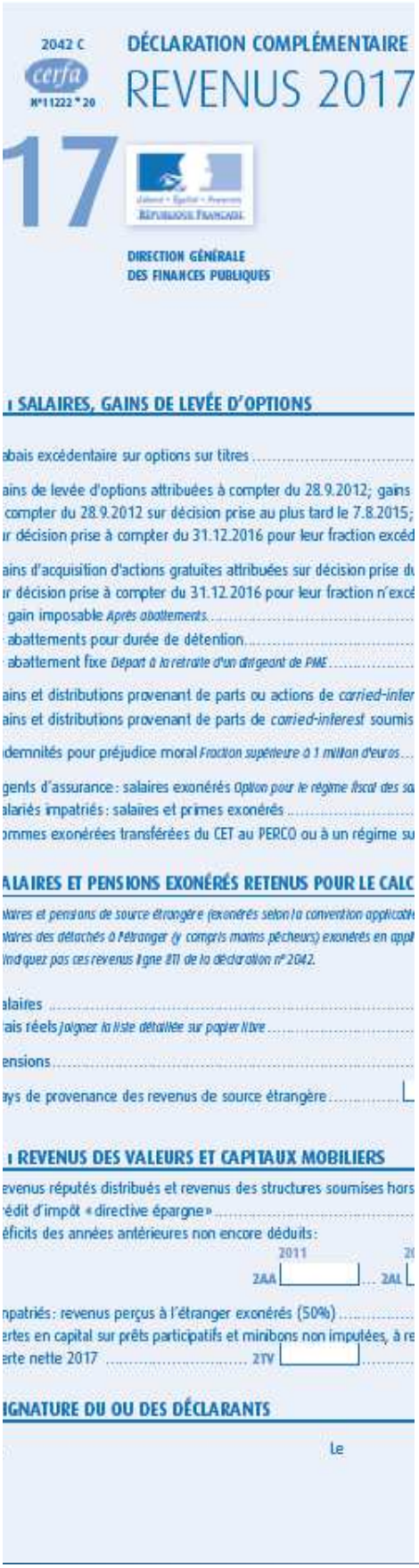

2042 C

DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE

cerfa N°11222*20

REVENUS 2017

17

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

1 SALAIRES, GAINS DE LEVÉE D'OPTIONS

abais excédentaire sur options sur titres

ains de levée d'options attribuées à compter du 28.9.2012; gains compter du 28.9.2012 sur décision prise au plus tard le 7.8.2015; ir décision prise à compter du 31.12.2016 pour leur fraction excéd

ains d'acquisition d'actions gratuites attribuées sur décision prise d ir décision prise à compter du 31.12.2016 pour leur fraction n'excé

gain imposable *Après abattements*

abattements pour durée de détention

abattement fixe *Départ à la retraite d'un dirigeant de PME*

ains et distributions provenant de parts ou actions de *carried-inter*

ains et distributions provenant de parts de *carried-interest* soumis

demnités pour préjudice moral *Fraction supérieure à 1 million d'euros*

gents d'assurance : salaires exonérés *Option pour le régime fiscal des sa*

alariés impatriés : salaires et primes exonérés

ommes exonérées transférées du CET au PERCO ou à un régime su

ALAIRES ET PENSIONS EXONÉRÉS RETENUS POUR LE CALC

laires et pensions de source étrangère (exonérés selon la convention applicabl laires des détachés à l'étranger (y compris marins pêcheurs) exonérés en appl Ind quez pas ces revenus ligne 8TI de la déclaration n° 2042.

alaires

ais réels *joignez la liste détaillée sur papier libre*

ensions

ays de provenance des revenus de source étrangère

1 REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

evenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors

édit d'impôt « directive épargne »

éficits des années antérieures non encore déduits :

2011

2AA 2AL

npatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50%)

ertes en capital sur prêts participatifs et minibons non imputées, à re

erte nette 2017 2TV

IGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

Le

64,8 % DES REVENUS DÉCLARÉS EN 2015 PROVIENNENT DES SALAIRES, **35,2 %** PROVIENNENT DES RETRAITES ET PENSIONS

LE REVENU MOYEN PAR FOYER FISCAL SUR GRANDANGOULÊME EST DE **23 563 €**

42,1 % DES FOYERS FISCAUX IMPOSABLES EN 2015

L'EFFORT FISCAL EST DE **1,65** À ANGOULÊME, **0,9** À MORNAC

LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES S'ÉLÈVE À **6,9 €/HABITANT** DE GRANDANGOULÊME EN 2015

LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES S'ÉLÈVE À **331,7 €/HABITANT** DE GRANDANGOULÊME EN 2015, LA TAXE D'HABITATION À **193,5 €/HABITANT**

8 COMMUNES PÈSENT POUR **83 %** DE LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE PERÇUE EN 2017

12 L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION

GRANDANGOULÊME COMPTE **112 ÉCOLES, 14 COLLÈGES, 13 LYCÉES** (PUBLICS ET PRIVÉS CONFONDUS)

LES ÉCOLES PRIMAIRES REGROUPENT **13 000 ÉLÈVES**, LES COLLÈGES **6 000**, LES LYCÉES **7 700**

42,1 % DES PERSONNES DE 15 ANS OU PLUS QUI NE SONT PLUS SCOLARISÉES SONT DIPLÔMÉES DU BAC OU D'UN DIPLÔME SUPÉRIEUR EN 2014

UN TAUX DE RÉUSSITE AU BAC 2017 QUI VARIE DE **90 À 98 %** SUR LES LYCÉES GÉNÉRAUX ET TECHNOLOGIQUES DE L'AGGLOMÉRATION

PLUS DE 5 000 ÉTUDIANTS EN FORMATION POST-BAC SUR GRANDANGOULÊME À LA RENTRÉE 2016

13 LES SERVICES À LA POPULATION

110 MÉDECINS GÉNÉRALISTES SUR L'AGGLOMÉRATION

76 CHIRURGIENS DENTISTES

1 CENTRE HOSPITALIER
2 CLINIQUES
3 MAISONS DE SANTÉ LABELLISÉES ARS
2 MAISONS DE SANTÉ NON LABELLISÉES ARS

LA COLLECTE DES DÉCHETS PAR GRANDANGOULÊME A REPRESENTÉ PRÈS DE **68 000** TONNES EN 2016, SOIT **561 KILOS** PAR HABITANT

8 MILLIONS DE M³ D'EAU POTABLE PRODUITS EN 2016 POUR LES **54 400 ABONNÉS**

LA CONSOMMATION D'EAU MOYENNE EN 2016 PAR ABONNÉ ÉTAIT DE **101 M³**

73,5 % DES FOYERS DE GRANDANGOULÊME SONT ÉLIGIBLES AU TRÈS HAUT DÉBIT
13 700 FOYERS ÉLIGIBLES À LA FIBRE

92 % DES FOYERS COUVERTS PAR AU MOINS UN DES 4 OPÉRATEURS DE TÉLÉPHONIE MOBILE

14 CITOYENNETÉ ET VIE ASSOCIATIVE

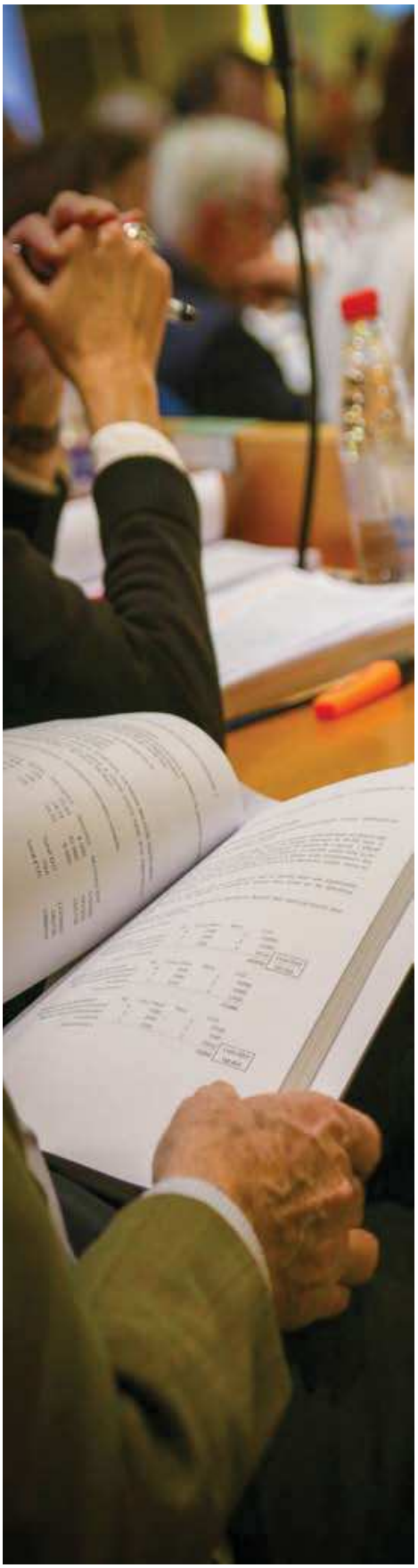

77,5 % DES INSCRITS SUR LES LISTES ÉLECTORALES SONT ALLÉS VOTER AU 1ER TOUR DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2017

ENVIRON 3 700 ASSOCIATIONS SUR LE TERRITOIRE DE GRANDANGOULÊME EN 2018

38 500 LICENCIÉS DE FÉDÉRATIONS SPORTIVES EN 2015 SUR L'AGGLOMÉRATION

15 CULTURE, TOURISME ET CADRE DE VIE

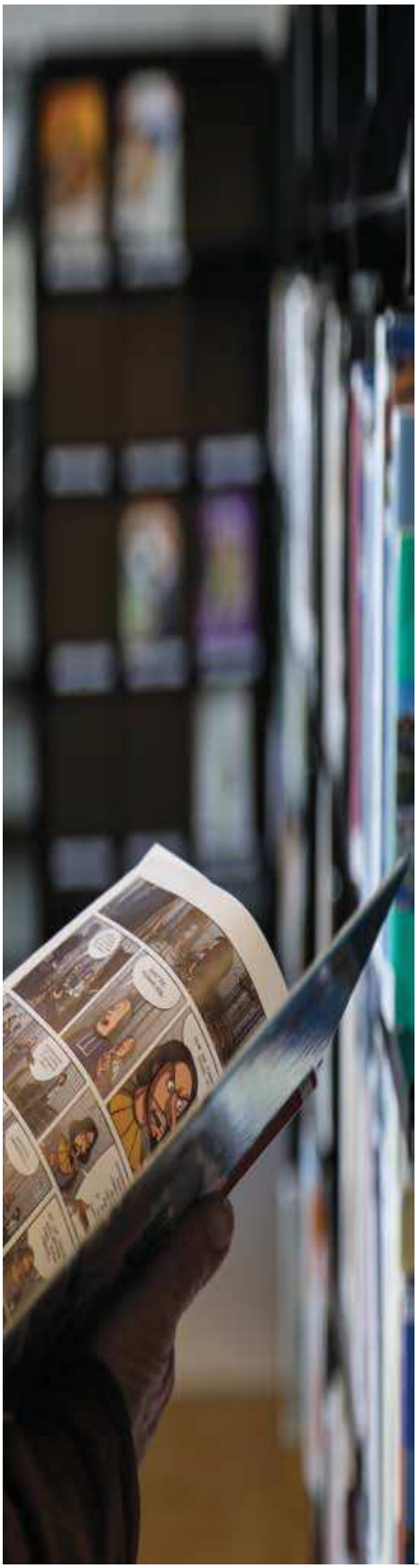

200 000 VISITEURS AU FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA BANDE DESSINÉE 2018

PLUS DE 550 000 VISITEURS DANS LES MUSÉES ET FESTIVALS EN 2017

168 840 ENTRÉES EN 2017 À L'ALPHA
22 876 INSCRITS À L'ALPHA, **41 131** INSCRITS AU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE
792 716 DOCUMENTS PRÊTÉS AU SEIN DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE EN 2017

10 SITES CLASSÉS À L'UNESCO DANS UN RAYON DE 200 KILOMÈTRES

101 MONUMENTS HISTORIQUES
SUR L'AGGLOMÉRATION

1 300 HÉBERGEMENTS EN HÔTELS, RÉSIDENCES DE TOURISME ET CAMPINGS

272 SITES POUR LA PRATIQUE SPORTIVE

UN TIERS DU TERRITOIRE EN RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ OU CORRIDOR ÉCOLOGIQUE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

16 ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

281 KM² DE TERRES CULTIVÉES SOIT **43 %** DU TERRITOIRE EN 2016

PLUS DE 1 000 HECTARES CULTIVÉS EN BIO EN 2017

80 % DES JOURS EN INDICE DE QUALITÉ DE L'AIR ATMO **BON À TRÈS BON** EN 2016

18 COMMUNES SIGNATAIRES DE LA CHARTE «TERRE SAINE» EN FAVEUR DE LA DISPARITION DES PESTICIDES DANS L'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

LE PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION COUVRE **20 KM²**

12,5 KM² DE TERRITOIRE EN ALÉA RETRAIT-GONFLEMENT D'ARGILE FORT

39 SITES PHOTOVOLTAÏQUES EXISTANTS, EN PROJET OU EN ÉTUDE SUR LE PÉRIMÈTRE DU TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE (TEPOS)

13 COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION ADHÉRENTES AU SERVICE DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ POUR LIMITER LEURS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

msa santé famille retraite services des Charentes

Convention territoriale globale

PORTRAIT DE TERRITOIRE

GRANDANGOULÊME

Novembre 2018

Annexe 4

OBJECTIF du portrait de territoire

Réaliser un état des lieux, à partir :

- des diagnostics existants
- de données chiffrées (GéoMSA, Observatoire des Territoires, INSEE, MSA des Charentes)
- de la connaissance du territoire des travailleurs sociaux et services MSA

Afin de définir les actions prioritaires à mettre en œuvre sur le territoire dans le domaine de l'enfance – famille / retraités.

Ce portrait de territoire peut être le préalable à un diagnostic et nous permettra à en délimiter le périmètre :

⇨ Quelle est la délimitation géographique et administrative du secteur concerné ? Exemple : communauté de communes, ville, quartier,…
⇨ Quelle est la population ciblée ?
⇨ Quel est l'objet / le thème ?

Sources documentaires et statistiques

- Portrait social de territoire, CAF de Charente
- Contrat de ruralité GrandAngoulême 2017 – 2020
- Contrat de ville GrandAngoulême 2015 – 2021
- La diversité des quartiers du GrandAngoulême, Décimal, INSEE Poitou-Charentes, juin 2014
- Diagnostic territorial : besoins des personnes âgées de 60 ans et plus en Charente (conférences des financeurs – Conseil départemental Charente)
- INSEE
- GéoMSA et Observatoire des territoires (espaces cartographiques)
- Données chiffrées MSA des Charentes

TAUX DE PRESENCE DU REGIME AGRICOLE

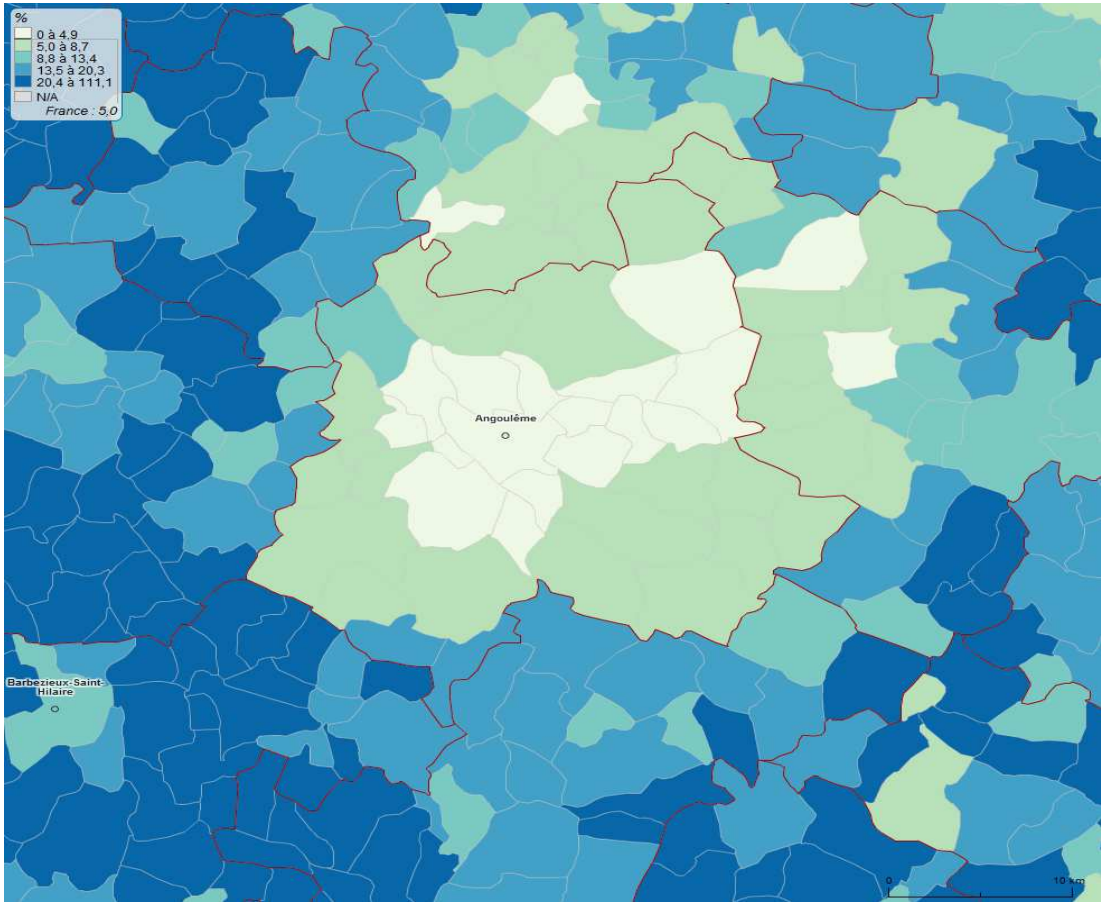

Des taux de présence du régime agricole* faibles au regard du taux départemental et similaires à la moyenne nationale :

Taux de présence du régime agricole (par bassin de vie) en 2015

- Angoulême = 4,8%
- Champniers = 5,8%

(Charente = 10,1% / MSA des Charentes = 9,1% / France = 5%)

Communes avec les taux le plus élevés :

- Plassac Rouffiac = 19,3%
- Voulgézac = 14,1%
- Asnières-sur-Nouère = 10,8%
- Marsac = 8,6%
- Jauldes = 8%

** Rapport entre le nombre de patients (personnes ayant eu au moins un remboursement de soins dans l'année) au régime agricole et la population INSEE à un moment donné.*

SOMMAIRE

FICHE 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE

FICHE 2 : REVENU, EMPLOI ET DONNEES SOCIALES

2.1 Une population en légère augmentation et vieillissante

Une population relevant du régime agricole peu nombreuse mais une part importante des moins de 60 ans

2.2 Une part importante d'actifs avec une sur représentation des employés

Une représentation importante des salariés agricoles a contrario des non salariés agricoles

2.3 Des quartiers caractérisés par la concentration de difficultés économiques et sociales

FICHE 3 : LES PERSONNES ÂGEES

3.1 Données concernant les personnes âgées

3.2 MSA des Charentes : les retraités agricoles

3.3 Action sanitaire et sociale : les actions MSA en direction des retraités

Repérage des problématiques spécifiques aux retraités agricoles

FICHE 4 : ENFANCE FAMILLE

4.1 Données concernant la famille

4.2 Action sanitaire et sociale : les actions MSA en direction des familles

Repérage des problématiques spécifiques aux familles agricoles

DES CONSTATS A UNE STRATEGIE D'INTERVENTION

DONNEES GENERALES

Constituée le 1er/01/2017, la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême rassemble **38 communes** (fusion entre les EPCI de GrandAngoulême, Braconne-Charente, Charente-Boëme-Charraud et Vallée de l'Echelle).

145 825 habitants (39,8% de la population du département de la Charente).
Angoulême, ville centre, compte 42 000 habitants (30% de la population du Grand Angoulême).
Les villes-centres (Angoulême et Soyaux) enregistrent de grosses pertes de population au profit de communes plus périphériques (Fléac, Brie, Taponnat-Fleurignac, Garat).

Superficie du territoire **: 643 km²**

Densité de la population = **220 habitants / km²** (59,5 en Charente et 104,6 en France)

Caractéristiques de l'habitat :
Parc de 73 342 logements en 2014.
⇨ Part importante des résidences principales occupées par leurs propriétaires : *89,8% de résidences principales – 58,2% sont occupées par leur propriétaire.*
⇨ Offre de logement social trop faible par rapport au besoin potentiel (60% de la population peut y prétendre) : *Au 1er janvier 2015, le taux de logement locatifs publics est de 18,24% (dont 68% concentrés sur Angoulême, Soyaux et La Couronne).*
11 communes sont soumises à la règle de 20% de logements locatifs publics et seulement 3 la respectent.

FICHE 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE

Situé dans le département de la Charente et au cœur de la Région Nouvelle-Aquitaine, le territoire apparaît comme idéalement positionné à mi-parcours sur l'axe logistique Europe du Nord – Péninsule Ibérique et à équidistance des anciennes préfectures de régions : Bordeaux, Limoges et Poitiers. Ce territoire annonce l'entrée vers le grand sud-ouest et offre ainsi des perspectives d'échanges économiques et touristiques (Contrat de Ruralité 2017-2020).

UN TERRITOIRE MIXTE URBAIN / RURAL AVEC UNE INEGALITE D'ACCESSIBILITE A L'OFFRE DE SERVICES

Typologie du zonage en aire urbaine (ZAU) 2010

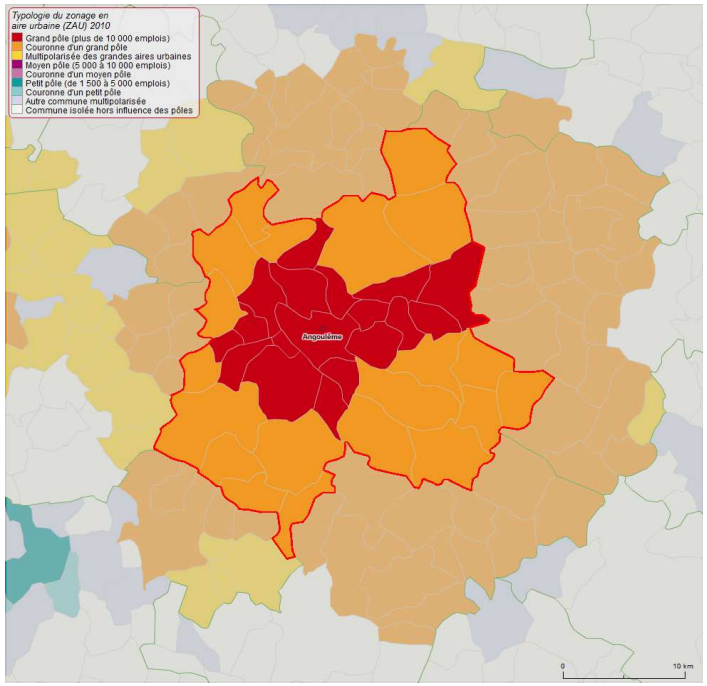

20 communes rurales (selon la définition de l'INSEE) et **18 communes urbaines ou péri-urbaines** (dont 3 ayant des quartiers prioritaires)

⇨ Présence d'**un CHU et de plusieurs cliniques** sur le territoire.
⇨ **0,84 médecin pour 1000 habitants** associé à une dynamique défavorable de la pyramide des âges des praticiens (vieillissement des médecins généralistes).
↳Difficulté à trouver un médecin pour les nouveaux arrivants + augmentation des délais de rendez-vous.
⇨ **8,1 infirmiers pour 1000 habitants** (valeur la plus faible de Charente)

25 pôles de proximité d'au moins 4 commerces ou services quotidien.
Accès aux pôles en moins de 10 minutes (en voiture) sur tout le territoire.

⇩

Mais, **répartition inégale des pôles de proximité sur l'ensemble du territoire** (concentration des pôles importants dans le centre du territoire) **et inégalité d'accessibilité à l'offre de santé sur l'ensemble du territoire.**
↳ Des carences importantes de l'offre de services de transport, de santé, de services sociaux, d'emploi, d'éducation et de services quotidiens dans le sud du territoire.
↳ Des situations de dévitalisation de centre-bourgs notamment pour les communes les plus isolées et éloignées : vacance de commerces ou de logements. Des trajets domicile-travail qui déplacent les lieux de consommation vers les zones de plus forte densité.

FICHE 2 : REVENU, EMPLOI ET DONNEES SOCIALES

2.1 Une population en légère augmentation et vieillissante

DONNEES GENERALES

Une dynamique de hausse …

Augmentation annuelle moyenne de 0,26% sur la période 2009-2014 (+ 1830 habitant). Cette augmentation est légèrement supérieure au taux du département (0,13%).

En raison d'un solde migratoire élevé :

Un solde migratoire positif qui compense un solde naturel négatif (plus de décès que de naissances) : *0,66% (un des plus élevés du département – 0,24% Charente).*

Et, un taux de natalité supérieur à celui du département : 10,8% (INSEE 2009-2014) VS 12,2% en France et 9,9% en Charente.

Mais, vieillissement de la population du Grand Angoulême

L'augmentation de la population ne porte pas sur les tranches les plus jeunes qui sont toutes en diminution.

L'évolution démographique par tranches d'âges montre la perte de plus de 2100 habitants âgés de 30 à 44 ans entre 2008 et 2013. Les tranches inférieures à 60 ans ont toutes diminué en effectifs tandis que celles au-delà de 60 ans en ont systématiquement gagné : c'est principalement les 60-69 ans qui connaissent une forte progression (+ 22,48%).

En 2014, les moins de 25 ans représentent 27,9% de la population, les 25-64 ans 51,3% de la population et les plus de 65 ans 20,8% de la population.

UNE POPULATION RELEVANT DU REGIME AGRICOLE PEU NOMBREUSE MAIS PART IMPORTANTE DES MOINS DE 60 ANS

5372 personnes relèvent du régime agricole (bénéficiaires assurance maladie) sur ce territoire (16% de la population protégée en maladie sur le département et 3,7% de la population du Grand Angoulême).

Plus de 60% sont âgés de moins de 60 ans (un taux supérieur de 5 points à celui du territoire de la MSA des Charentes).

48% de femmes et 52% d'hommes.

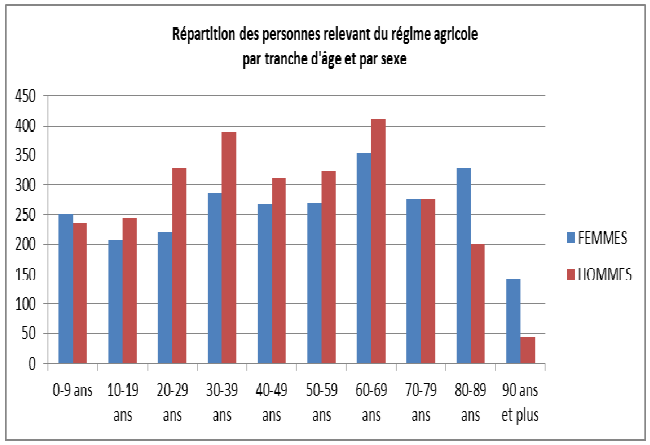

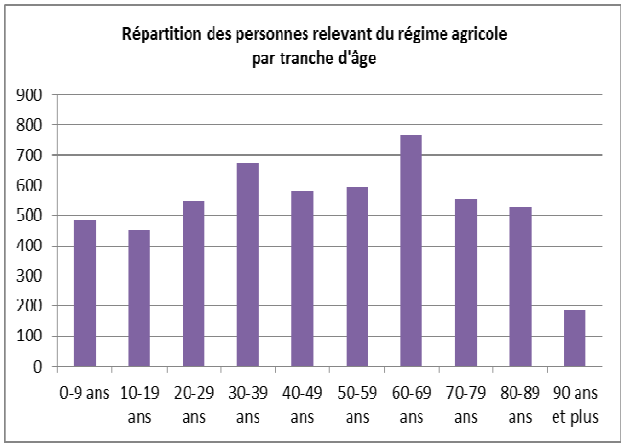

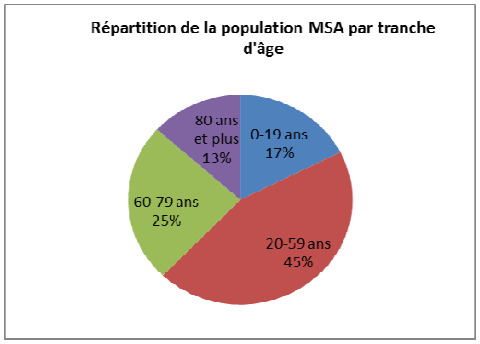

2.2 Une part importante d'actifs avec une sur représentation des employés

DONNEES GENERALES

Les principaux lieux de l'activité économique du territoire se situent sur les zones d'activités qui regroupent près de 40% des établissements de 20 salariés et plus (près de 24 000 emplois). Beaucoup d'établissements sont néanmoins situés hors des zones d'activités (administrations, services publics).
L'hôpital de Girac est le principal employeur du territoire avec plus de 2600 salariés.
Des entreprises importantes comme Leroy-Somer ou Schneider comptent chacune plus de 1000 salariés répartis sur plusieurs sites.
Quelques chiffres :

- *64 981 emplois répartis dans plus de 11 800 établissements.*
- *Part des emplois en 2015 :* ***Tertiaire = 77%***
  Industrie = 15% / Construction = 7% / Agriculture = 1%
- *Taux de chômage =10,1% (juin 2016) VS 9,7% en Charente et 9,4% en NA*

Une part importante d'actifs

En 2014, 65 873 actifs soit 73% de la population en âge de travailler (16-64 ans).
Croissance du taux d'activité de 2,5 points entre 2009 et 2014 (73,8% en 2014).
Répartition de la population de 15 ans ou plus par type d'activité (INSEE 2014) :
30% de retraités (VS 33,4% en Charente)
47% d'actifs ayant un emploi (VS 47% en Charente).
Les employés sont la profession socio-culturelle la plus représentée avec 31% des actifs (29% en Charente et NA). Les professions intermédiaires constituent le 2ème groupe d'actifs le plus représenté. Les ouvriers regroupent 23,6% des actifs.

UNE REPRESENTATION IMPORTANTE DES SALARIES AGRICOLES A-CONTRARIO DES NON SALARIES AGRICOLES

1756 salariés agricoles
(18,6% des salariés agricoles de Charente)
860 femmes et 896 hommes

472 chefs d'exploitation agricole
(5329 en Charente)
75% sont des hommes

180 employeurs de main d'œuvre
92 conjoints collaborateurs

22 installations en 2017

Les agriculteurs sont plus présents dans les espaces moins urbanisés en 3ème couronne, à l'ouest et au sud de l'agglomération.
La commune de Voulgézac compte près de 7% de ses actifs agriculteurs.

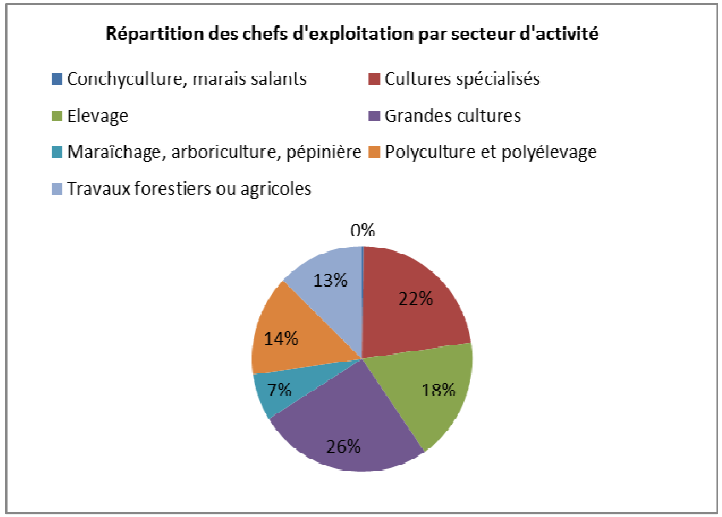

Alors que la Charente consacre 60% de son territoire à l'agriculture, le territoire du SCoT de l'Angoumois, de par la présence de la plus importante agglomération du département, ne peut lui réserver que 43% (soit près de 27 000 hectares). Ainsi l'agriculture ne représente pas une activité très importante (à peine 1% du total des emplois).
Les communautés de communes les plus agricoles, Braconne Charente et Charente Boëme Charraud, disposent de plus de 60% de leurs terres pour l'agriculture, les cultures les plus développées concernent la vigne et les autres polycultures.
La SAU a diminué de 3% entre 2000 et 2010. Une diminution générale de la SAU par catégorie a été observée, à l'exception de celle des céréales (+4,5%).
Un tiers des exploitations du territoire ont disparu entre 2000 et 2010. Dans le détail, les grandes exploitations résistent mieux (-14%).
On observe une baisse globale du nombre d'exploitants et salariés (-27% et -32%).
Rapport de présentation SCoT de l'Angoumois, 2013

2.3 Des quartiers caractérisés par la concentration de difficultés sociales et économiques

DONNEES GENERALES

5 quartiers prioritaires et des quartiers « en difficulté » qui se caractérisent par des revenus très faibles et une surreprésentation de personnes vulnérables : Angoulême, Soyaux, La Couronne, Ruelle sur Touvre, Saint Michel, Nersac.

Taux de pauvreté très élevés chez les moins de 30 ans et les familles monoparentales

Moins de 30 ans = 27,7% (24,8% Charente / 23,7% NA) et familles monoparentales = 33,9% (33,8% Charente / 30,5% NA)

Taux de pauvreté (EPCI 2015) = 14,7% (VS 14,8% Charente et 13,7% NA)

GrandAngoulême = 16,8% (2 points de plus que la Charente et 3,3 de plus qu'en région)

Plus d'un tiers des allocataires CAF sont dits « à bas revenus », concentré majoritairement sur les quartiers prioritaires.

Plus d'un tiers des allocataires CAF bénéficient des minimas sociaux (taux supérieur au département).

18% des allocataires CAF bénéficient du RSA (16% en Charente).

Une proportion importante de la population couverte par la CMUc

14,4% des assurés du régime général en 2015 (8% en Charente / 7,4% en NA)

Médiane du revenu disponible par unité de consommation

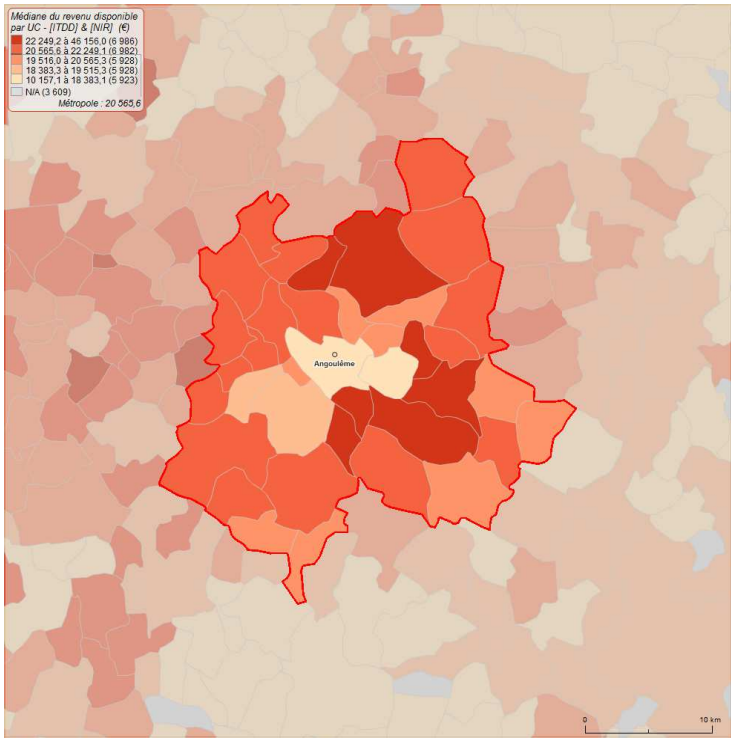

Des jeunes sortis du système scolaire et confrontés massivement au chômage dans les quartiers prioritaires du GrandAngoulême (Bel Air Grand Font, Basseau-Grande Garenne, Ma Campagne, Champ de Manœuvre, L'Etang des Moines)

29% des personnes entre 15 et 24 ans sont déscolarisés et sans emploi dans les quartiers « en difficulté » et 13% des actifs n'ont aucun diplôme.

Part des jeunes non insérés (ni en emploi ni scolarisés) = 19,5% (France = 17,4% et Charente = 19,7%)

Taux les plus élevés : 28,8% sur la commune de Soyaux / 23,3% Sireuil / 22,6% Angoulême / 21,6% Ruelle

Médiane du revenu disponible par unité de consommation : 20 185 € (VS 20 566 France et 19 627€ en Charente)

Des disparités socioéconomiques

Les communes de Puymoyen et Voeuil-et-Giget accueillent les populations les plus aisées tandis que Soyaux (17 432€) et Angoulême (18 042€) possèdent les revenus médians les plus faibles. Les communes d'Angoulême et de Soyaux sont les plus concernées par la pauvreté.

Les populations les plus précaires sont situées dans des communes du centre de l'agglomération mais aussi des communes plus rurales au Sud et Sud-Ouest.

Données chiffrées MSA DES CHARENTES

Une concentration des allocataires « à bas revenus » sur le GrandAngoulême :

332 allocataires à bas revenus au régime agricole en 2015 (dont 250 sur CA GrandAngoulême EPCI 2015)

711 bénéficiaires CMUc : 13% des bénéficiaires de l'assurance maladie (VS 8% Charente)

82 foyers allocataires du RSA au régime agricole en 2016 (dont 63 salariés agricoles) VS 425 en Charente

En 2017, **32 secours financiers** ont été accordés à des ressortissants agricoles par la MSA (action sanitaire et sociale), dont 26 secours famille (qui sont, pour la majorité, des aides alimentaires et énergétiques).

FICHE 3 : LES PERSONNES ÂGEES

3.1 Données générales concernant les personnes âgées

DONNEES GENERALES

Le vieillissement du GrandAngoulême reste inférieur au département mais nettement plus élevé que la France : l'indice de vieillissement* est de 92,9 (France = 76,1 / Charente = 110,2 / NA = 100,6)

* *Rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans les mêmes proportions sur le territoire, plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes.*

Certains quartiers du GrandAngoulême (à proximité des quartiers « en difficulté » et « de centre-ville ») sont confrontés à la question du grand âge : là cohabitent des populations à risque de pauvreté et des retraités isolés. 16% des habitants de ces quartiers ont plus de 75 ans (10% dans le reste de l'agglomération).

Une part importante des habitants des parcs HLM est constituée de personnes âgées de plus de 65 ans. Le vieillissement accru des années à venir doit attirer l'attention sur leurs situations (contrat de ville).

En 2015, 40,3% des personnes âgées de 75 ans et plus vivent seuls sur le territoire (39,8% en Charente et 42,5% en France) dont 53,7% sont des femmes.

Quelques chiffres :

- *20,8% de la population est âgée de 65 ans et plus (10,4% ont plus de 75 ans)*
- *Taux d'évolution annuel des 75 ans et plus (2010-2015) : 1,2% (0,7% Charente / 1% NA)*

Part des 65 ans et plus

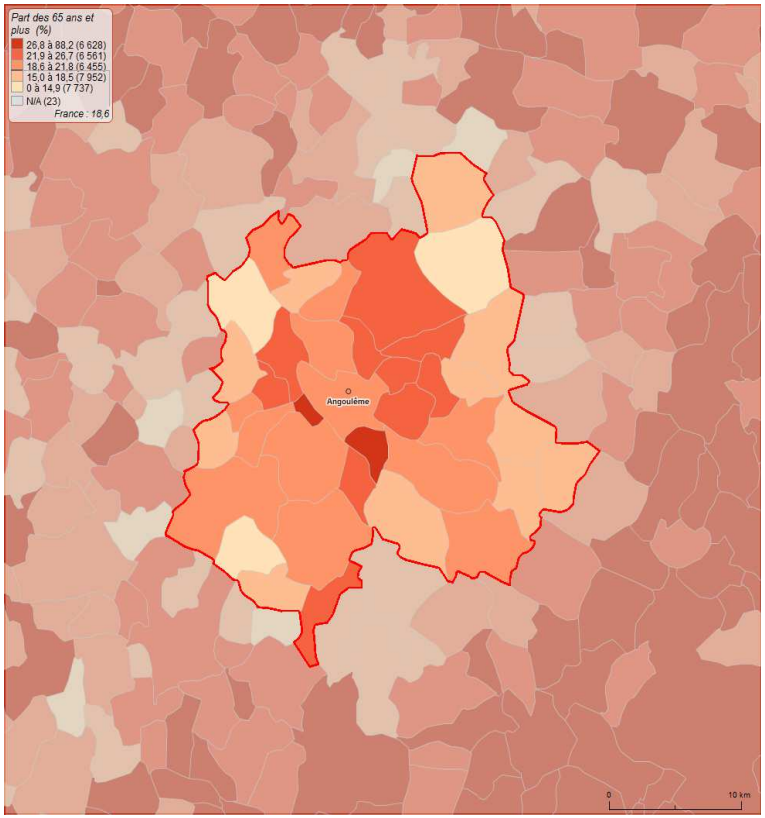

18 EHPAD (1766 places / 1741 capacité installée), une USLD à Saint Michel, Hôpital local (EHPAD et USLD).
6 centres d'accueil de jour.

Certains quartiers sont caractérisés par la présence de couples retraités âgés de 60 à 75 ans, il s'agit de quartiers de classes moyennes à Linars et au nord de Touvre, ou aisés comme à Puymoyen et au centre-est de Magnac sur Touvre.

Près de 30% de la population de Puymoyen est âgée de 60 à 74 ans, ainsi que 24,4% de la population de Linars, viennent ensuite Saint Saturnin et Marsac avec près de 22% de leur population.

Près de 30% de la population de Soyaux et de Puymoyen est âgée de 65 ans et plus, ainsi que 26% de la population de Linars, de Ruelle et de l'Isle d'Espagnac, viennent ensuite Gond Pontouvre et Voulgezac avec près de 25% de leur population.

Des taux élevés de personnes âgées de plus de 75 ans sur les communes de Saint Michel et de La Couronne (19,1%) qui peuvent s'expliquer par la présence d'EHPAD.

3.2 MSA des Charentes : les retraités agricoles

Quelques données chiffrées (en 2017)

7456 bénéficiaires d'un **avantage de retraite agricole** (quelque soit le régime d'assurance maladie)

Carrière majoritaire au régime agricole :

969 retraités carrière majoritaire au régime des non salariés agricoles

901 retraités carrière majoritaire au régime des salariés agricoles

Carrière complète au régime agricole :

468 retraités carrière complète au régime des non salariés agricoles

394 retraités carrière complète au régime des salariés agricoles

En 2014, 109 bénéficiaires d'un **minimum vieillesse** à la MSA sur le bassin de vie d'Angoulême et 14 sur le bassin de vie de Champniers.

Part des patients âgés de 75 ans et plus au régime agricole dans la population totale (2015)

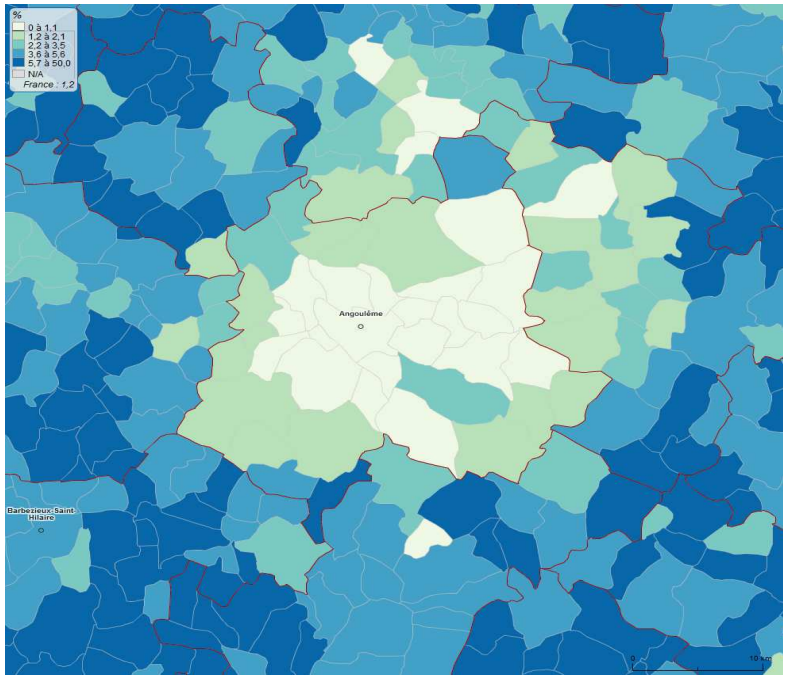

Une part importante de ressortissants agricoles âgés de 75 ans et plus peut représenter un facteur important de risque, considérant que les besoins de soins primaires sont plus élevés à cet âge et que la mobilité (influant sur l'accessibilité) peut parfois être difficile, notamment en secteur rural.

Communes avec un taux élevé de patients âgés de 75 ans et plus (au regard du taux départemental 2,9% et du taux MSA DC 2,4%) :

- Voulgézac : 6,8%
- Plassac Rouffiac : 4,7%
- Jauldes : 3,8%
- Marsac : 3,1%
- Asnières sur Nouère : 2,5%

Taux national : 1,2%

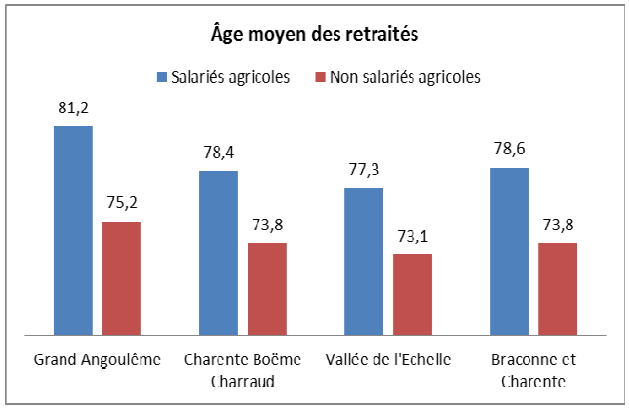

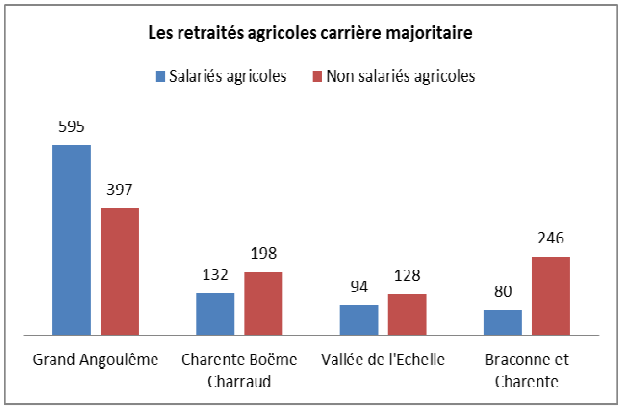

3.3 Action sanitaire et sociale : les actions MSA en direction des retraités

Accompagner les personnes âgées fragiles

L'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Préserver l'autonomie à domicile des plus fragiles

Socle commun institutionnel composé de 3 volets :

- Le principe d'évaluation indépendante des services prestataires au moyen d'un outil d'évaluation conçu dans le cadre de l'interrégime (CCMSA, Cnav, RSI).
- Une offre de prise en charge diversifiée et composée de l'aide à domicile, la téléassistance, le portage de repas et l'adaptation de l'habitat à la perte d'autonomie, ainsi que le soutien aux aidants.
- La solvabilité des ressortissants (application du tarif horaire de référence Cnav et prise en compte des 4 premières tranches de son barème).

LE LIEN SOCIAL ET LA SOLIDARITE

Lutter contre l'isolement : charte des solidarités autour des aînés

Programme de développement social local qui a pour objectif de redynamiser l'ensemble des liens de solidarité autour et avec les aînés et de reconstituer une offre de services adaptée aux besoins sociaux et médicaux prioritaires.

Les aidants familiaux : les soutenir et prendre soin de leur santé

Accompagner, soulager et valoriser ceux qui partagent le quotidien de personnes dépendantes ou en perte d'autonomie : domaine d'actions prioritaires menées en concertation avec les partenaires locaux, élus et habitants.

LE BIEN VIEILLIR

Les actions collectives du bien vieillir

Proposition d'actions collectives qui s'inscrivent dans le cadre de l'offre interrégime et qui ont pour objectif de favoriser l'appropriation de bons comportements en santé et de renforcer le lien social au sein du groupe.

↳ Ateliers Vitalité, Peps Eurêka, Atelier Nutrition Seniors …

Une offre alternative d'hébergement

➢ La Marpa (Maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie) : unité de vie non médicalisée de 25 résidents.

➢ L'accueil familial : mode d'hébergement dédié aux personnes âgées en perte d'autonomie ou handicapées, qui sont accueillies chez un particulier.

Les travailleurs sociaux MSA assurent un accompagnement individuel des retraités bénéficiaires d'un plan d'aide MSA (retraités majoritaires MSA et dans le cadre de la LURA retraites versées par la MSA des Charentes).
Les évaluations concernant les plans d'aide, afin de mettre en place des aides à domicile (aides ménagères, auxiliaires ménagères, portage de repas, aide à l'habitat …), sont assurés par MSAIS.

Sur le territoire du GrandAngoulême, **32 personnes âgées** bénéficient actuellement **d'un plan d'aide** (GIR 5 et 6), concernant majoritairement des retraités au régime des non salariés agricoles.

FICHE 4 : ENFANCE FAMILLE

4.1 Données concernant les familles

DONNEES GENERALES

Les familles sont présentes en périphérie d'Angoulême et bien au-delà de l'agglomération : de nombreux ménages quittent les centres urbains et s'installent dans les communes périphériques moins denses en quête d'un autre cadre de vie : accès à la propriété, pavillons, grands terrains …

Croissance du nombre de ménage d'une personne seule

66313 ménages

Dont **38,1% de ménage d'une seule personne**

+11,1% entre 2009 et 2014 (allocataires CAF)

Croissance du nombre de familles monoparentales

9,6% de familles monoparentales (France = 9,5% / Charente = 8,4%)

La part des familles monoparentales a augmenté de **13,6%** entre 2010 et 2015 (Charente = 13,1%, France = 10,3%)

30,7% des familles avec enfant(s) sont des familles monoparentales (France = 27% / Charente = 27,3%)

Quelques chiffres :

- *28,1% de ménages « couple »*
- *21,9% de ménages « couple avec enfant(s) » (26,3% en France, 22,8% en Charente)*
- *23,1% familles avec 1 enfant*
- *17,6% familles avec 1 enfant*
- *6,6% familles avec 3 enfants ou plus*

PRESTATIONS LEGALES FAMILLE MSA DES CHARENTES

En 2016, **1739 personnes** sont couvertes par des prestations légales famille MSA : 343 non salariés agricoles + 1396 salariés agricoles. 16% de la population couverte par au moins une prestation légale famille sur le territoire de la Charente.

Taux faible d'enfants 0-17 ans relevant du régime agricole = 2,53%

(VS taux d'enfants 0-17 ans sur le département de la Charente au 31/12/2017 = **5.90 %**)

633 enfants sont bénéficiaires de prestations légales famille :

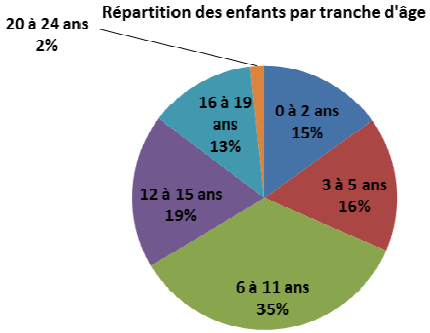

Répartition des enfants par EPCI 2015 :

- CA GrandAngoulême = 408 (dont 361 salariés)
- CC Braconne Charente = 67
- Cc Charente Boëme Charraud = 97
- CC Vallée de l'Echelle = 61

⇨ **Un tiers des enfants relevant du régime agricole sont âgés de 6 à 11 ans**.

13 primes de naissance en 2016.

100 familles bénéficient d'une prestation d'accueil du jeune enfant (517 en Charente) : 80 allocations de base et 30 Compléments Mode de Garde (CMG).

794 bénéficiaires d'une aide au logement au régime agricole au cours du mois de décembre 2016 (familles allocataires)

6 enfants bénéficiaires de l'AEEH (dont 3 enfants suivis par le travailleur social MSA du territoire).

Données chiffrées de la CAF

28 958 allocataires CAF - 13 980 familles allocataires

27 017 enfants à charge - 24 838 enfants 0-17 ans

Prime à la naissance ou à l'adoption : 1200 allocataires

PAJE : 4066 allocataires - PAJE allocation de base : 3640 - CMG : 1378 allocataires

Aide au logement : 16 624 soit 57,4% des 28 958 allocataires sur ce secteur

4.1 Action sanitaire et sociale : les actions MSA en direction des familles

Accompagner les familles dans leur parcours de vie

APPUI A LA PARENTALITE

La MSA participe au développement des dispositifs nationaux pour favoriser le développement et la socialisation précoce de l'enfant pour réduire les inégalités à la source.

- La médiation familiale
- Les espaces de rencontre
- Les réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement aux parents (Réaap)
- Les séances d'information collectives « parents après la séparation »

BONS VACANCES

Nombre de bons vacances émis = 308

Nombre de bons vacances payés = 101 (32,8%)

- BV ALSH	45
- BV centres colonies	6
- BV classes transplantées	3
- BV mini camps	8
- BV séjours socioculturels	10
- BV vacances familiales	29

BONS LOISIRS

Nombre de bons loisirs émis = 250

Nombre de bons loisirs payés = 38

Seuls 15,2% des bons loisirs émis sont utilisés par les familles

ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

La MSA soutient la création et le développement de structures d'accueil du jeune enfant, ainsi que des solutions nouvelles qui répondent à des besoins particuliers des familles agricoles (par exemple, les horaires atypiques ou l'accueil de l'enfant en situation de handicap).

Dispositifs financiers :

La MSA verse aux gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans la **prestation de service unique** déduction faite des participations familiales.

Elle cofinance également les relais assistants maternels (RAM) et les lieux d'accueil parents/enfants (LAEP).

Versement de la PSU aux EAJE du Grand Angoulême

La PSU a été versée en 2017 pour **52 enfants** relevant du régime agricole.

EQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE

3 dispositifs pour aider au quotidien les parents

- **Le Contrat Enfance Jeunesse** (CEJ)

Dispositif contractuel entre la CAF, la MSA et les collectivités locales qui favorise le développement des formes d'accueil à caractère social (les accueils de loisirs sans hébergement et les activités socio-culturelles et sportives) pour les moins de 17 ans.

- **Les temps libres péri et extrascolaires**

La MSA favorise l'accès aux familles dans des structures qui accueillent les enfants de 4 ans et plus dans le cadre périscolaire ou dans des structures de loisirs les jours sans école, par le versement de prestations de service directement aux structures et/ou par des aides versées aux familles.

- **L'accès aux vacances**

La MSA œuvre pour accompagner le départ en vacances des familles et personnes exclues de ces temps de répit car confrontées à des obstacles financiers, culturels et psychologiques.

L'offre des services petite-enfance, enfance, jeunesse du territoire s'inscrit, pour l'essentiel, dans le cadre de CEJ passés entre les collectivités et la CAF : **16 CEJ** sont contractualisés sur GrandAngoulême. La MSA ne participe à aucun CEJ, le taux d'enfants (0-17 ans) relevant du régime agricole étant inférieur au taux départemental.

DES CONSTATS A UNE STRATEGIE D'INTERVENTION

CONSTATS

Des taux de présence du régime agricole plus élevés sur les communes rurales de l'agglomération (Voulgezac et Plassac Rouffiac) .

+ Une part importante de ressortissants agricoles âgés de 75 ans et plus sur ces communes.

➢ Des carences importantes de l'offre de services de transport, de santé, de services sociaux, d'emploi, d'éducation et de services quotidiens dans le sud du territoire ont été constatées dans le cadre du diagnostic de territoire réalisé par la CA du GrandAngoulême, ainsi que l'émergence de problématiques liées aux difficultés économiques et sociales.

➢ Les populations les plus précaires sont situées dans des communes du centre de l'agglomération mais aussi des communes plus rurales au Sud et Sud-Ouest.

ENJEUX

Lutter contre l'isolement social et géographique des ressortissants du régime agricole habitant dans les communes rurales les plus isolées et éloignées (en périphérie de l'agglomération).

Promouvoir l'offre de services MSA et les actions financées dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA), notamment celles proposées par l'ASEPT.

PROPOSITIONS

1) Communiquer sur les services existants sur le territoire du Grand Angoulême afin de favoriser l'accès aux droits, à l'information et à la santé, aux loisirs et vacances ...

2) Engager une réflexion sur les problématiques d'isolement et de mobilité des ressortissants agricoles habitant dans les communes rurales isolées (hors influence des pôles).

PROBLEMATIQUES REPEREES PAR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX MSA

MSAIS (concernant les personnes âgées bénéficiant d'un plan d'aide) :

Il s'agit le plus souvent de personnes isolées habitant dans des lieux-dits excentrés des bourgs et des services de proximité (communes rurales du Grand Angoulême), en majorité des femmes.

➢ Isolement géographique

Dans la plupart des cas, elles ont un réseau social (voisinage, famille, amis).

La problématique majeure est la mobilité (10 à 15 km maximum) : peur de conduire, trop âgés pour conduire, problème de vue, difficultés pour s'orienter et se repérer (en particulier en ville, donc elles ne viennent plus seules à Angoulême), absence de moyens de transport … Elles sollicitent donc leur aide à domicile pour les courses et la famille (ou le voisinage) pour les autres déplacements.

MSA (concernant les exploitants agricoles en difficulté économique et/ou de santé, et les salariés agricoles en difficulté de santé) :

Les problématiques repérées sont les mêmes que sur les autres territoires, puisqu'elles ne sont pas liées à la proximité des services et à la mobilité, mais à la conjoncture économique :

⇨ Difficultés socioéconomiques liées à la conjoncture agricole avec des risques d'épuisement professionnel et des risques psychosociaux importants. Des installations « précaires » qui vont générer des fragilités socioéconomiques (notamment RSA).

Concernant les salariés agricoles, beaucoup d'arrêt de travail sont liés à des problèmes d'addictions et des problèmes psychologiques (dépression …). Ils sont orientés par la médecine du travail et le contrôle médical.

Convention territoriale globale

Annexe 5

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Charente
Cafdata

PORTRAIT SOCIAL

Caf de la Charente

Juin 2018

41 % personnes couvertes

60 969 allocataires

En Charente, 146 700 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf en 2017, soit 41 % de la population totale.

Ce taux varie de 34 % à 48 % selon les communautés de communes.

Le département se caractérise par une proportion importante de personnes isolées (43 % contre 41 % en France). **1 800 étudiants bénéficient d'une aide**, soit 3 % de l'ensemble des allocataires (6 % au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenu. **19 % des allocataires charentais ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales** (17 % en France). **22 400 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus** avec un niveau de vie inférieur à 1 052 € ; ce qui représente 42 % des allocataires du département. Ce taux est supérieur à celui du national (41 %). **Dans ces foyers précaires vivent 20 500 enfants âgés de moins de 20 ans.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf

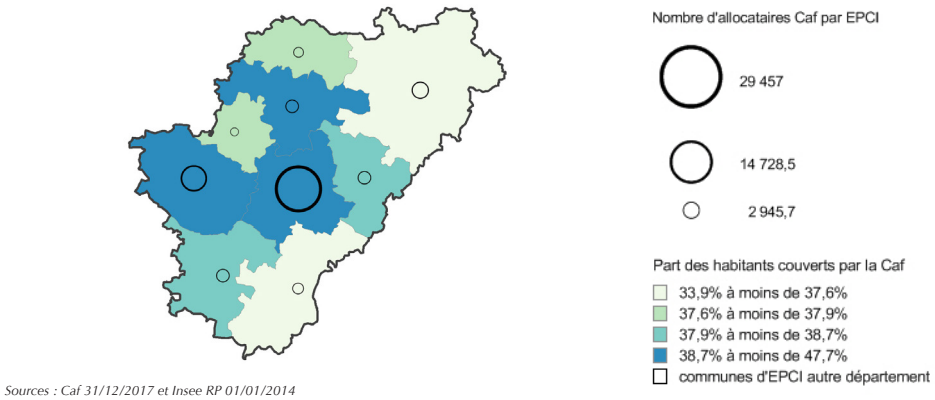

Sources : Caf 31/12/2017 et Insee RP 01/01/2014
©Geofla®2.0 IGN 2015

Petite enfance | **Enfance et parentalité** | **Logement et cadre de vie** | **Solidarité et insertion** | **Zoom sur le recouvrement des pensions alimentaires**

Sécurité sociale La Vie en Plus

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale

Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans

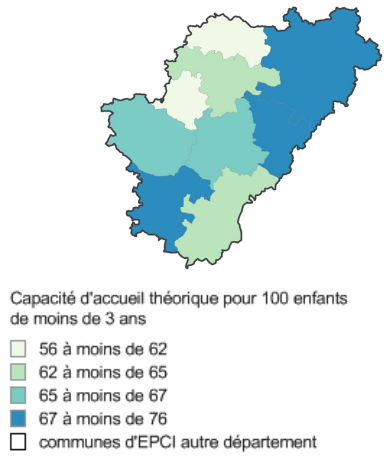

Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2015
©Geofla®2.0 IGN 2015

La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements en direction des équipements et de prestations individuelles versées aux familles.

En Charente, avec un total de 6 800 places, la capacité théorique s'élève à 66 places pour 100 enfants de moins de 3 ans ; un taux supérieur à celui du national (57 %).

Prépondérante sur le département, l'offre des assistants maternels couvre les deux-tiers des places.

Enfants couverts par la prestation PreParE

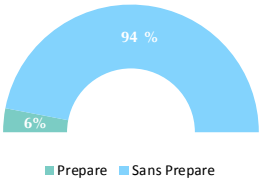

Une aide, la Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE), peut être attribuée aux parents choisissant d'interrompre leur activité professionnelle pour élever leur enfant. **Cette prestation couvre 565 enfants de moins de 3 ans en Charente.**

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants

Répartition des prestations

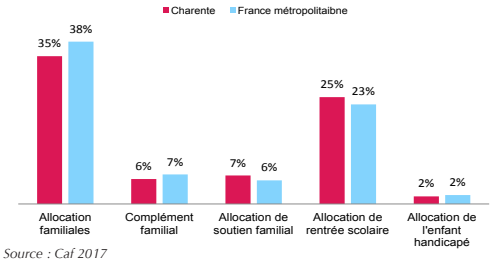

Source : Caf 2017

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants.

En Charente :

> **35 % des allocataires bénéficient des allocations familiales,** versées à partir du deuxième enfant, et 6 % perçoivent un complément familial,

> **25 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire** pour les enfants,

> **7 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents**,

> **2 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé**.

Les établissements et actions financés en 2017

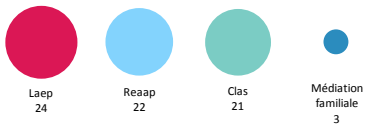

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs, et de soutenir leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc

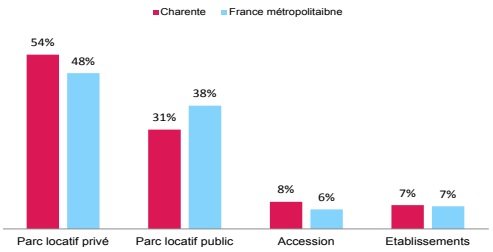

Source : Caf 2017

En matière de logement, les aides versées par la Caf constituent un axe majeur, l'objectif visant à réduire la part du budget des familles consacrée à ce poste de dépenses.

Au mois de décembre 2017, **31 200 foyers charentais reçoivent une aide au logement de la part de la Caf**. Cela représente une population de 62 600 personnes, soit 1**8 % de la population totale du département**. La Charente se caractérise par une plus forte proportion d'aides au logement dans le parc locatif privé et en accession qu'au niveau national. Une aide au logement sur trois concerne des allocataires du parc locatif public et 7 % des bénéficiaires sont des résidents en établissement.

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges

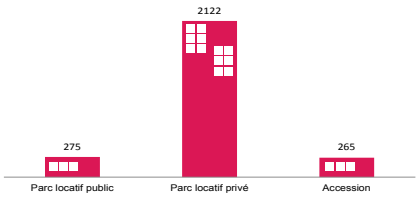

Source : Caf 2017

Après perception des aides au logement, **près de 2 600 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges**. Le type de parc se révèle un facteur essentiel : **plus de 80% de ces foyers sont situés dans le parc locatif privé**, qui est majoritaire en nombre de logements avec des loyers plus élevés.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante. Cette mission se traduit par :

> le **versement du Revenu de solidarité active (Rsa) à 10 000 foyers sur le département charentais**,

> **15 160 allocataires bénéficiaires de la Prime d'activité**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi.

Egalement incitative à la reprise d'une activité, **la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 2 130 foyers en 2017**.

> **6 560 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah)**. 60 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'autres revenus.

Profil des bénéficiaires de la prime d'activité

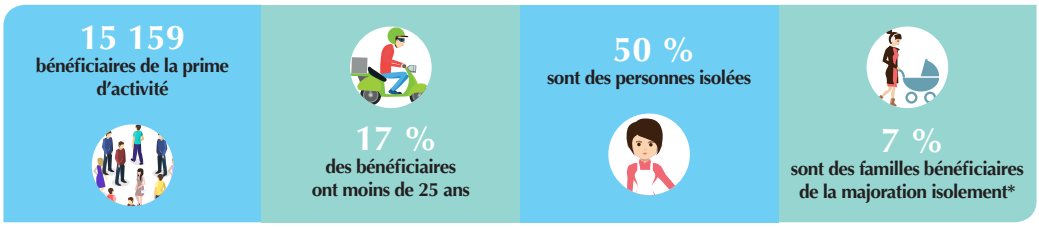

** Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.*

Zoom

aripa L'agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires

L'agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires

En Charente, 4 060 allocataires sont bénéficiaires de l'allocation de soutien familial, concernant 6 500 enfants. L'Asf est versée pour élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents ou pour compléter une pension alimentaire fixée, dont le montant est faible. Elle peut également être versée à titre d'avance en cas de pension alimentaire impayée par l'autre parent. La Caf engage alors une procédure de recouvrement pour récupérer la pension alimentaire auprès de l'autre parent.

Créée en janvier 2017, l'agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires, Aripa, est gérée par le réseau des Caf et la Msa. **Son objectif : simplifier les démarches de recouvrement des impayés de pensions alimentaires pour les familles après les séparations** et en particulier, pour les familles monoparentales. L'Agence permet un recouvrement plus réactif auprès des parents débiteurs dès le premier mois de retard et jusqu'à 24 mois d'impayés de pensions alimentaires directement auprès d'un tiers (employeur, organisme bancaire…). **En Charente, 182 procédures étaient en cours au mois de décembre 2017.** Le taux de recouvrement, pourcentage des créances récupérées, atteint 80 %.

Contacter l'Aripa :
> Une plateforme téléphonique dédiée au 0821 222 222
> Un site internet www.pension-alimentaire.caf.fr

L'Aripa en quelques chiffres en Charente en 2017

- **1 085 séparations**
- **4 060 bénéficiaires de l'allocation de soutien familial**
- **182 procédures actives au mois de décembre**
- **80 % de taux de recouvrement**

Source : Caf 2017

POUR ALLER PLUS LOIN...

Population couverte par la Caf :
Le taux de couverture Caf est la part de la population totale qui est couverte par au moins une prestation légale.
Plus d'infos : http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune

Capacité théorique d'accueil :
L'offre correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans en établissement d'accueil du jeune enfant, en classes préélémentaires, auprès d'assistants maternels et par la garde des enfants par des salariés employés au domicile des parents. Cette offre est rapportée au nombre d'enfants de moins de 3 ans estimé dans le département.
Plus d'infos : http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global

Taux d'effort net :
Le taux d'effort net correspond à la part des ressources que les allocataires consacrent au paiement de leur loyer, après la perception de l'aide au logement.
Plus d'infos : http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement

Revenu par unité de consommation :
Le Revenu par unité de consommation (Ruc) est utilisé pour comparer le niveau de vie des ménages de compositions différentes.
Plus d'infos : http://data.caf.fr/dataset/beneficiaire-bas-revenus

Contact : Caf de la Charente
direction.cafangouleme@caf.fr
Tél. 05.45. 94.42.38

Convention territoriale globale

Annexe 6

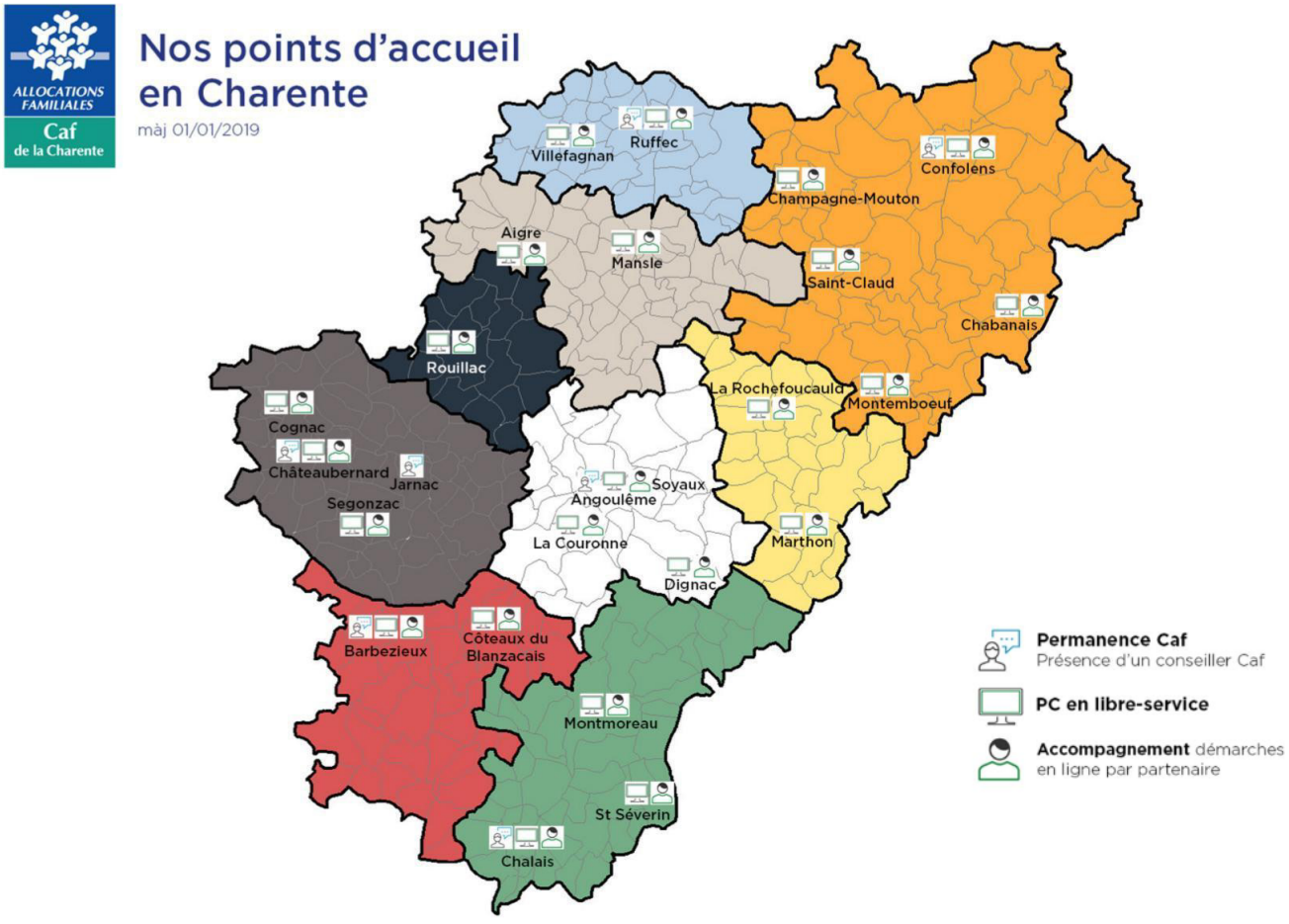

Communauté de communes	Commune	Lieu/Label	Adresse	Horaires	Services
Grand Angoulême	Angoulême	**Siège**	**Caf de la Charente** 30 Boulevard de Bury 16000 ANGOULEME	Sans rendez-vous : du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00 sans interruption sauf le jeudi de 13h00 à 16h00 Avec rendez-vous : tous les jours	**Espace numérique** avec ou sans accompagnement, **Espace information - Espace Rendez-vous** **Borne 24/24h 7/7jrs**
		Centre information jeunesse	**CIJ** 4, Place du Champ de Mars 16000 ANGOULEME	Accès libre du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00 Par téléphone et sur rendez-vous du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00	PC en libre-service avec accès Caf.fr Accompagnement administratif et numérique, aides aux démarches en ligne
		MSAP	**Maison des habitants Basseau** 8 rue Saint Vincent de Paul 16000 Angoulême	Mardi 09h00 à 12h30 / 14h00 à 18h00 Mercredi fermé le matin /14h00 à 18h00 Jeudi 09h00 à 12h30 /14h00 à 18h00 Vendredi 09h00 à 12h30 /14h00 à 18h00 Samedi 09h00 à 12h30 / 14h00 à 17h00	PC en libre-service avec accès Caf.fr Accompagnement administratif et numérique, aides aux démarches en ligne
		Centre social MJC Louis Aragon	**Centre social** Place Vitoria 16000 ANGOULEME	Lundi au vendredi : 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 19h00	PC en libre-service avec accès Caf.fr Accompagnement numérique
		Centre social Les Alliers	**Centre Social** Impasse Georges Lautrette 16000 ANGOULEME		PC en libre-service avec accès Caf.fr Accompagnement numérique
		Centre social CAJ de la Grand-Font	**Centre social** Place Henri Chamarre 16000 ANGOULEME	Lundi au jeudi : 9h00 à 12h00 / 14h00 à 18h00 Vendredi : 9h00 à 12h00 / 14h00 à 17h00	PC en libre-service avec accès Caf.fr Accompagnement numérique
	Dignac	**MSAP La Poste**	**La Poste** 5 rue de la Clé d'Or 16410 DIGNAC	Lundi : 8h45 à 12h00 / 13h30 à 16h15 Mardi : 9h00 à 12h00 / 13h30 à 16h15 Mercredi : 8h45 à 12h00 Jeudi et Vendredi : 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h15	PC en libre-service avec accès Caf.fr Accompagnement administratif et numérique
	La Couronne	**Centre social La Couronne**	**Centre Social** 1 allée des sports 16400 LA COURONNE	Lundi : 14h00 à 18h00 Mardi au jeudi : de 9h00 à 12h00 / 14h00 à 18h00 Vendredi : 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	PC en libre-service avec accès Caf.fr Accompagnement numérique
	Soyaux	**FLEP Soyaux**	**FLEP** 7 bis Boulevard Léon Blum 16800 SOYAUX	Lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 /14h00 à 18h00	1 borne intérieure en libre-service aux horaires d'ouverture PC en libre-service avec accès Caf.fr Accompagnement numérique